

SÉLECTION MEZZODI

Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en euros et/ou en unités de compte

Note d'information valant Conditions générales

III SÉLECTION 18[∞]

Dispositions essentielles du contrat

1. Sélection Mezzodi est un contrat individuel d'assurance sur la vie.

2. Les garanties du contrat sont les suivantes :
- Au terme, si l'Assuré est en vie : paiement d'un capital ou d'une rente à l'Assuré ;
 - En cas de décès de l'Assuré : paiement d'un capital ou d'une rente au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

Les sommes versées peuvent être libellées en euros ou en unités de compte, selon le choix du Souscripteur.

Pour la partie libellée en euros, le capital en cas de vie ou en cas de décès est au moins égal aux sommes versées, nettes de frais.

Pour la partie libellée en unités de compte, les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ces garanties sont décrites aux articles « Objet du contrat » et « Nature des supports sélectionnés » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

3. Pour la partie des droits exprimés en euros sur les fonds Euro Epargne et France 2, le contrat prévoit une participation aux bénéfices déterminée sur la base d'un taux minimum garanti pour l'exercice civil en cours.

Le taux de participation aux bénéfices effectivement attribué au titre de l'exercice précédent est égal à :

- 100 % du rendement net réalisé dans le fonds Euro Epargne diminué des frais de gestion, il ne peut être inférieur au taux minimum annoncé en début d'année.
- 90 % minimum du rendement net réalisé dans le fonds France 2 diminué des frais de gestion, il ne peut être inférieur au taux minimum annoncé en début d'année.

Pour la partie des droits exprimés en euros sur les fonds Actif Général de Generali Vie et Elixence, il n'est pas prévu de participation aux bénéfices contractuelle.

Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers de chacun des fonds en euros sont indiquées à l'article « Attribution des bénéfices » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

4. Le contrat comporte une faculté de rachat total ou partiel. Les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de trente (30) jours.

Les modalités de rachat sont indiquées aux articles « Règlement des capitaux » et « Modalités de règlement et adresse de correspondance » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

Des tableaux indiquant les valeurs de rachat et le montant cumulé des versements bruts du contrat au terme des huit premières années figurent à l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit premières années » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

5. Les frais applicables au titre du contrat sont les suivants :
- Frais à l'entrée et sur versement :
 - Frais sur les versements initial, libre et libres programmés : 5 % maximum.
 - Frais en cours de vie du contrat :
 - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte : 0,25 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte soit 1 % maximum par an.
 - Frais de gestion sur les supports en euros :
 - 0,60 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Euro Epargne,
 - 0,90 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Actif Général de Generali Vie,
 - 0,60 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds France 2,
 - 1 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Elixence.
 - Frais de sortie : néant.
 - Autres frais :
 - Frais d'arbitrage entre les supports : 53 euros forfaitaires, auxquels s'ajoutent 1,75 % maximum du montant arbitré.
 - Frais au titre des options Sécurisation des plus-values, Limitation des moins-values et Limitation des moins-values relatives : 0,50 % maximum du montant transféré.

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) des supports et/ou sur le site internet des sociétés de gestion.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son Assureur.

7. Le Souscripteur peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) de la (des) garantie(s) du contrat dans le Bulletin de souscription et ultérieurement par avenant au contrat. Cette désignation du Bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Les modalités de cette désignation ou modification sont indiquées à l'article « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences attachées à l'acceptation du bénéfice du contrat par le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du Souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la Proposition d'assurance. Il est important que le Souscripteur lise intégralement la Proposition d'assurance et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

Sommaire

Glossaire	3
Article 1 - Objet du contrat	4
Article 2 - Date d'effet du contrat	4
Article 3 - Durée du contrat	4
Article 4 - Pièces nécessaires à la souscription.....	4
Article 5 - Versements	4
Article 6 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	5
Article 7 - Frais au titre des versements.....	5
Article 8 - Dates de valeur	5
Article 9 - Nature des supports sélectionnés.....	6
Article 10 - Cause de sauvegarde.....	6
Article 11 - Arbitrage - Changement de supports.....	6
Article 12 - Options de gestion : « Transferts programmés » - « Investissements fractionnés » - « Sécurisation des plus-values » - « Dynamisation des plus-values » - « Limitation des moins-values » - « Limitation des moins-values relatives »	7
Article 13 - Attribution des bénéfices.....	10
Article 14 - Avances.....	11
Article 15 - Désignation du (des) bénéficiaire(s) et conséquences attachées à l'acceptation du bénéfice du contrat par le(s) bénéficiaire(s) désigné(s)	12
Article 16 - Règlement des capitaux	12
Article 17 - Calcul des prestations (Rachat - Terme - Décès)	13
Article 18 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit premières années	13
Article 19 - Nantissement - Délégation de créance	15
Article 20 - Revalorisation du capital en cas de décès de l'Assuré	15
Article 21 - Modalités de règlement et adresse de correspondance	15
Article 22 - Renonciation au contrat	16
Article 23 - Loi applicable au contrat et régime fiscal.....	16
Article 24 - Examen des réclamations.....	16
Article 25 - Médiation.....	16
Article 26 - Loi FATCA.....	16
Article 27 - Information - Formalités.....	17
Article 28 - Informatique et Libertés.....	17
Article 29 - Prescription	18
Article 30 - Périmètre contractuel	18
Annexe 1 : Garantie de prévoyance « Garantie plancher »	19
Annexe 2 : Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie	20
Annexe Financière : Liste des supports en unités de compte disponibles au contrat	

Glossaire

ARBITRAGE

Opération qui consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports financiers du contrat.

ASSURÉ

Personne physique sur laquelle repose le risque garanti par l'Assureur. C'est son décès ou sa survie à un moment déterminé qui conditionne la prestation de l'Assureur.

ASSUREUR

Generali Vie.

ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Part des produits redistribuée au Souscripteur au titre du contrat.

AVANCE

Opération par laquelle l'Assureur consent à faire au Souscripteur une avance de somme d'argent moyennant le paiement d'intérêts.

BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS

Personne(s) désignée(s) par le Souscripteur pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré.

BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE VIE

L'Assuré.

DATE DE VALEUR

Date d'investissement sur les supports pour les versements, date de prise en compte des mouvements pour le rachat, l'arbitrage, le terme ou le décès. Elle constitue le point de départ des intérêts ou la date de référence pour la détermination des valeurs des supports en unités de compte.

GENERALI PATRIMOINE

Pôle de commercialisation et/ou de gestion de votre contrat au sein de Generali Vie.

PROPOSITION D'ASSURANCE

Est constituée du Bulletin de souscription et de la Note d'Information valant Conditions Générales.

RACHAT

À la demande du Souscripteur, versement de tout ou partie de la valeur atteinte.

SOUSCRIPTEUR

Personne physique qui a signé le Bulletin de souscription, choisi les caractéristiques de son contrat et désigné le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès.

UNITÉS DE COMPTE

Supports d'investissement, autres que le fonds en euros, qui composent les contrats d'assurance vie. Les principaux supports en unités de compte sont adossés aux actions, aux obligations et à l'immobilier. La valeur des supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du marché.

VALEUR ATTEINTE

Dans un contrat en unités de compte et/ou en euros, il s'agit de la valeur du contrat à un moment donné.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Sélection Mezzodi est un contrat d'assurance vie, régi par le Code des assurances et relevant de la branche 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » définie à l'article R321-1 du même Code. Ce contrat est à versements et rachats libres et/ou libres programmés, libellé en euros et/ou en unités de compte dont le Souscripteur détermine la durée - durée viagère ou durée déterminée -, à la souscription, en fonction de l'orientation patrimoniale qu'il souhaite donner à son contrat.

En cas de vie de l'Assuré au terme, lorsque la durée du contrat est déterminée ou en cas de décès de l'Assuré, le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) reçoit (vent) une rente ou un capital défini à l'article « Calcul des prestations » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

À la souscription et pendant toute la durée du contrat, le Souscripteur peut, en fonction de ses objectifs, choisir de répartir ses versements entre les fonds en euros Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, France 2, Elixence et différents supports en unités de compte sélectionnés par l'Assureur. La liste des supports pouvant être sélectionnés dans ce contrat est présentée à l'Annexe « Liste des supports en unités de compte disponibles au contrat ».

Une garantie de prévoyance en cas de décès de l'Assuré dont les modalités sont définies à l'Annexe « Garantie de prévoyance : Option Garantie Plancher » de la présente Note d'information valant Conditions Générales peut également être souscrite.

Les informations contenues dans la Note d'Information valant Conditions Générales sont valables pendant toute la durée du contrat, sauf avenant et/ou évolution de la réglementation.

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat prendra effet dès la signature du Bulletin de souscription, sous réserve de l'encaissement effectif du premier (1^{er}) versement par l'Assureur et de la réception par ce dernier de l'ensemble des pièces exigées à la souscription comme indiqué à l'article « Pièces nécessaires à la souscription ».

L'Assureur adresse au Souscripteur dans un délai de trente (30) jours au plus les Conditions Particulières du contrat qui reprennent les éléments du Bulletin de souscription.

Si le Souscripteur n'a pas reçu ses Conditions Particulières dans ce délai, il doit en aviser l'Assureur par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse figurant à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

À la souscription, le Souscripteur détermine la durée de son contrat :

- **Durée viagère**

Le contrat est souscrit pour une durée viagère et prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré.

- **Durée déterminée**

Le contrat est souscrit pour une durée que le Souscripteur détermine librement ; il prend fin au terme qu'il aura fixé, en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré avant le terme.

ARTICLE 4 - PIÈCES NÉCESSAIRES À LA SOUSCRIPTION

Le Bulletin de souscription obligatoirement complété de tous les champs devra être accompagné :

- de l'ensemble des pièces mentionnées dans le document « Pièces à fournir » ;
- des formulaires relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment le « Recueil d'Informations Conjointes (RIC) », dûment complété, ainsi que des justificatifs demandés.

En l'absence de communication des pièces réclamées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, les fonds seront restitués dans les mêmes modalités que le paiement initial.

Article 5 - VERSEMENTS

Versement initial et versements libres

À la souscription, le Souscripteur effectue un versement libre initial au moins égal à 7 500 euros (ou égal à 3 000 euros en cas de Versements libres programmés dès la souscription) pour lequel il précise la ventilation par support sélectionné.

Les versements suivants seront d'un montant minimum de 1 500 euros pour lesquels le Souscripteur précise également la ventilation par support.

L'affectation minimale par support est de 1 500 euros.

Pour accéder au fonds en euros France 2, chaque versement (initial et/ou complémentaire) doit être investi à hauteur de 30 % minimum du montant total du versement sur des supports en unités de compte.

Pour accéder au fonds en euros Elixence, chaque versement (initial et/ou complémentaire) doit être investi à hauteur de 20 % minimum du montant total du versement sur des supports en unités de compte.

Si lors d'un même versement, le Souscripteur souhaite investir et sur le fonds en euros Elixence et sur le fonds en euros France 2, le versement (initial et/ou complémentaire) doit être investi à hauteur de 30 % minimum du montant total du versement sur des supports en unités de compte.

Le solde du versement peut être réparti sur l'un et/ou l'autre des fonds en euros.

Versements libres programmés

À tout moment, et dès la souscription s'il le souhaite, le Souscripteur peut opter pour des Versements libres programmés d'un montant minimum de :

- 150 euros pour une périodicité mensuelle ;
- 450 euros pour une périodicité trimestrielle ;
- 900 euros pour une périodicité semestrielle ;
- 1 800 euros pour une périodicité annuelle.

Si le Souscripteur opte pour des Versements libres programmés dès la souscription, le versement initial est au moins égal à 3 000 euros. L'affectation minimale par support est égale à 150 euros.

Les fonds en euros France 2 et Elixence ne sont pas accessibles à l'option Versements libres programmés.

En cours de vie du contrat, le Souscripteur a la possibilité de mettre en place des Versements libres programmés. Le premier (1^{er}) prélèvement interviendra le dix (10) ou le vingt-cinq (25) du dernier mois de la période considérée suivant la date de réception de la demande par l'Assureur.

Si le Souscripteur a opté pour l'option Versements libres programmés dès la souscription, le premier (1^{er}) prélèvement interviendra alors le dix (10) ou le vingt-cinq (25) du :

- deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements mensuels ;
- troisième (3^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements trimestriels ;
- sixième (6^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements semestriels ;
- douzième (12^{ème}) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements annuels.

Les prélèvements automatiques suivants s'effectueront le dix (10) ou le vingt-cinq (25) du dernier mois de la période considérée.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessus est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment du versement. À défaut, le Versement libre programmé est réalisé immédiatement après traitement de l'acte en cours.

Le Souscripteur dispose de la faculté de modifier, à tout moment, le montant ou la répartition de ses Versements libres programmés ou d'y mettre fin. La demande doit être reçue par l'Assureur par courrier au plus tard le quinze (15) du mois précédant celui de la date souhaitée de modification, faute de quoi le prélèvement automatique est normalement effectué. Si la demande est reçue par courrier après le quinze (15) du mois, la modification n'est effectuée que le deuxième (2^{ème}) mois suivant.

L'arrêt ou la modification des Versements libres programmés n'empêche pas le contrat de se poursuivre jusqu'à son terme.

À tout moment, le Souscripteur peut de nouveau mettre en place des Versements libres programmés. Dans ce cas, sa demande doit être effectuée dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Modalités de versements

Les versements initial et libres peuvent être effectués par :

- chèque libellé exclusivement à l'ordre de Generali Vie ;
- prélèvement, uniquement pour les Versements Libres Programmés ;
- virement sur le compte de Generali Vie.

Le cas échéant, la copie de l'avis d'exécution doit être jointe au Bulletin de souscription, en cas de versement initial, ou au bulletin de versement, en cas de versements ultérieurs.

Aucun versement en espèces n'est accepté.

Chaque versement initial et libre devra être accompagné du « Recueil d'Informations Confdentielles (RIC) » ainsi que des pièces justificatives demandées.

Les Versements libres programmés ne peuvent être effectués que par prélèvements automatiques, sur le compte bancaire ou de Caisse d'Épargne que le Souscripteur aura indiqué. À ce titre, il adresse à l'Assureur par voie postale les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis dont le mandat de prélèvement, accompagné d'un RIB ou d'un RICE.

En cas de changement de ses coordonnées bancaires, le Souscripteur doit en aviser l'Assureur au plus tard le quinze (15) du mois précédant celui de la modification ainsi que son organisme financier. À défaut, le prélèvement est normalement effectué par l'Assureur sur le compte dont les coordonnées sont en sa possession. En cas de changement des coordonnées bancaires du Souscripteur avec domiciliation à l'étranger, les documents précités doivent être accompagnés du « Recueil d'Informations Confdentielles (RIC) » dûment complété et accompagné des justificatifs demandés.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le Financement du terrorisme, en cas de payeur différent du Souscripteur la copie de la pièce d'identité en cours de validité du payeur, son lien avec le Souscripteur ainsi que le motif de son intervention au contrat devront être communiqués à l'Assureur. En cas de changement de payeur de prime, le « Recueil d'Informations Confdentielles (RIC) » dûment complété et accompagné des justificatifs demandés devra être renvoyé à l'Assureur.

ARTICLE 6 - LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le Financement du terrorisme, le « Recueil d'Informations Confdentielles (RIC) » devra être joint, dûment complété, au Bulletin de souscription, au bulletin de versements ultérieurs et lors du remboursement d'une avance. L'origine des fonds devra être précisée dès le 1^{er} euro versé. Un justificatif de l'origine des fonds sera obligatoirement transmis dans les cas prévus au « Recueil d'Informations Confdentielles (RIC) ».

L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations au regard de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le Financement du terrorisme.

ARTICLE 7 - FRAIS AU TITRE DES VERSEMENTS

Chaque versement initial, libre ou libre programmé supporte des frais égaux à 5 % maximum de son montant.

ARTICLE 8 - DATES DE VALEUR

Les sommes seront investies sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces justificatives notamment la copie de la pièce officielle d'identité en cours de validité et du « Recueil d'Informations Confdentielles (RIC) » dûment complété, sans remettre en cause la date de conclusion du contrat.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessous est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment de la demande d'opération. À défaut, l'opération demandée est effectuée à compter de la réalisation effective de l'acte en cours.

Fonds en euros : Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, Elixence et France 2

Les sommes affectées au(x) fonds en euros participent aux résultats des placements :

- En cas de versement initial, libre ou libre programmé :
 - à compter du premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :
 - jusqu'au premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.
- En cas d'arbitrage :
 - jusqu'au premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement ;
 - à compter du premier (1^{er}) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement.

Supports en unités de compte

La valeur des parts des supports en unités de compte retenue est celle :

- En cas de versement initial, libre ou libre programmé :
 - du premier (1^{er}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :
 - du premier (1^{er}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.
- En cas d'arbitrage :
 - du premier (1^{er}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement.

Ces délais seront, le cas échéant, augmentés des délais nécessaires pour la réalisation de l'opération(s) de change, dans le cas de supports en unités de compte libellés dans une autre devise que l'euro.

ARTICLE 9 - NATURE DES SUPPORTS SÉLECTIONNÉS

Chaque versement net de frais est investi, conformément aux instructions du Souscripteur, sur un ou plusieurs supports d'investissement qui peuvent être de nature suivante :

Fonds en euros

Euro Epargne

Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds cantonné Euro Epargne géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats de ce fonds cantonné sont arrêtés pour chaque exercice civil.

Actif Général de Generali Vie

L'Actif Général de Generali Vie est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie) combinant prudence et rendement grâce à une exposition obligataire en majorité et une diversité des autres actifs pour favoriser la performance en fonction des opportunités de marché. Les sommes versées sont investies nettes de frais dans l'Actif Général de Generali Vie géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats de l'Actif Général de Generali Vie sont arrêtés pour chaque exercice civil.

France 2

Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds cantonné en euros France 2 géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ».

Les résultats de ce fonds cantonné sont arrêtés pour chaque exercice civil.

Ce fonds n'est accessible que dans le cas d'un versement initial ou libre.

À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser des versements sur le fonds en euros France 2, sans préavis. Dans ce cas, ces derniers seront alors automatiquement réalisés sur un autre fonds en euros présent au contrat.

Elixence

Le fonds Elixence est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie) combinant prudence et dynamisme grâce à une exposition obligataire en majorité et une diversité des autres actifs pour favoriser la performance en fonction des opportunités de marché. Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds Elixence géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur » de la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat du Souscripteur. Les résultats du fonds Elixence sont arrêtés pour chaque exercice civil.

Ce fonds n'est accessible que dans le cas d'un versement initial ou libre.

L'Assureur se réserve le droit, le cas échéant, de fermer aux versements le fonds Elixence, sans préavis. Ces derniers seront alors automatiquement réalisés sur un autre fonds en euros présent au contrat, sauf avis contraire du Souscripteur.

Supports en unités de compte

Les sommes versées sont investies, suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur », nettes de frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support financier) sur les supports en unités de compte que le Souscripteur aura sélectionnés parmi ceux qui lui sont notamment proposés dans la liste des supports, présente en Annexe « Liste des supports en unités de compte disponibles au contrat ».

Le Souscripteur assume totalement la responsabilité de ses choix d'investissement. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Assureur quant à ces choix d'investissement.

Les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc), au titre de l'ensemble des supports en unités de compte, sont disponibles auprès de votre Courtier ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des supports concernés.

ARTICLE 10 - CLAUSE DE SAUVEGARDE

Dans l'éventualité où, pour une raison de force majeure et notamment en cas de suppression d'un ou plusieurs supports d'investissement proposés, l'Assureur serait dans l'impossibilité d'y investir ou d'y laisser investi les versements du Souscripteur, il s'engage à leur substituer un ou d'autres supports de même nature, de sorte que ses droits soient sauvegardés. Cette substitution fera l'objet d'une simple lettre.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve la possibilité de proposer ou de supprimer à tout moment, dans le cadre du présent contrat, des supports d'investissement.

ARTICLE 11 - ARBITRAGE - CHANGEMENT DE SUPPORTS

Le Souscripteur a, à tout moment, la possibilité de transférer tout ou partie de la valeur atteinte d'un ou plusieurs support(s) vers un ou plusieurs autre(s) support(s).

Le montant minimum de l'arbitrage est fixé à 1 500 euros. En conséquence, si l'arbitrage demandé est inférieur à 1 500 euros, il n'est pas effectué.

Le solde par support après réalisation de l'opération ne doit pas être inférieur à 1 500 euros. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur le support concerné est arbitrée.

Le Souscripteur a la faculté de procéder aux arbitrages par courrier adressé à Sélection 1818.

Arbitrages entre les fonds en euros

Le Souscripteur a la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros France 2 vers les fonds en euros Euro Epargne et Actif Général de Generali Vie.

En revanche, les arbitrages entre les autres fonds en euros ne sont pas autorisés.

Arbitrage entre le fonds en euros et les supports en unités de compte

Le Souscripteur a la possibilité de procéder à des arbitrages de chacun des fonds en euros qu'il sélectionne dans son contrat vers des supports en unités de compte disponibles au contrat.

Le Souscripteur a également la possibilité de procéder à un arbitrage d'un ou plusieurs supports en unités de compte vers les fonds en euros Euro Epargne et Actif Général de Generali Vie.

En revanche, les arbitrages des supports en unités de compte vers les fonds en euros France 2 et Elixence ne sont pas autorisés.

Les arbitrages réalisés supportent des frais fixés à 53 euros, auxquels s'ajoutent 1,75 % maximum du montant transféré.

Tout nouvel arbitrage est pris en compte au plus tôt lorsque l'arbitrage précédent a été réalisé.

ARTICLE 12 - OPTIONS DE GESTION

Le Souscripteur peut programmer son investissement au travers de l'une des options de gestion suivantes : les Transferts programmés, les Investissements fractionnés, la Dynamisation des plus-values, la Sécurisation des plus-values, la Limitation des moins-values ou la Limitation des moins-values relatives.

Les fonds en euros France 2 et Elixence ne peuvent être choisis dans le cadre de ces options.

1. Option Transferts programmés

À tout moment, le Souscripteur a la possibilité de choisir l'option Transferts programmés. Il peut effectuer mensuellement ou trimestriellement, à partir du fonds Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie, des arbitrages d'un montant minimum de 150 euros par mois ou par trimestre vers un ou plusieurs supports en unités de compte (minimum 150 euros par support), à condition toutefois :

- de ne pas avoir d'avance en cours ;
- de ne pas avoir choisi l'option Sécurisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Dynamisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Rachats partiels programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Investissements fractionnés ;
- d'avoir une valeur atteinte sur les fonds en euros au moins égale à 15 000 euros.

Chaque arbitrage dans le cadre de l'option Transferts programmés ne supporte aucuns frais.

Le Souscripteur peut à tout moment modifier, par simple courrier, le montant, la périodicité, les supports sélectionnés et/ou la répartition entre ces supports.

Toute demande de Transferts programmés, parvenue à l'Assureur un mois donné, sera effectuée sur la base de la valeur de la part du troisième (3^{ème}) mardi du mois suivant si la demande parvient en cours de vie du contrat et du troisième (3^{ème}) mardi du deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription si l'option est sélectionnée à la souscription.

Chaque arbitrage sera désinvesti du fonds Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie :

- le troisième (3^{ème}) mardi de chaque mois pour une périodicité mensuelle ;
- le troisième (3^{ème}) mardi du dernier mois de chaque trimestre pour une périodicité trimestrielle.

Le Souscripteur peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option Transferts programmés prend fin de façon automatique :

- en cas de demande d'avance ;
- en cas de mise en place d'une des options suivantes : Sécurisation des plus-values, Dynamisation des plus-values ou Rachats partiels programmés ;
- si la valeur atteinte du fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie est nulle.

Le Souscripteur a cependant la faculté de demander par écrit à opter de nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont de nouveau réunies.

2. Option Investissements fractionnés

À la souscription uniquement, le Souscripteur a la possibilité de mettre en place à partir des fonds en euros Euro Epargne et Actif Général de Generali Vie, des Investissements fractionnés, à condition toutefois :

- de ne pas avoir choisi l'option Transferts programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Dynamisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Sécurisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Rachats partiels programmés ;
- d'avoir une valeur atteinte sur le(s) fonds en euros d'un montant minimum de 15 000 euros.

Dans ces conditions, le Souscripteur a la possibilité d'effectuer mensuellement, à partir des fonds en euros Euro Epargne et Actif Général de Generali Vie, des Investissements fractionnés d'un montant minimum de 150 euros pendant une durée qu'il détermine (6, 9 ou 12 mois) vers un ou plusieurs supports en unités de compte.

Dans le cas où le Souscripteur aura choisi plus d'un support d'investissement, chaque transfert sera alors réparti par parts égales entre les supports choisis.

Chaque arbitrage dans le cadre de l'option Investissements fractionnés ne supporte aucuns frais.

Le premier (1^{er}) arbitrage réalisé dans le cadre de cette option est effectué sur la base de la valeur de la part du troisième (3^{ème}) mardi du deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription.

Par la suite, le montant brut de l'arbitrage est désinvesti du fonds en euros le troisième (3^{ème}) mardi de chaque mois.

À tout moment, le Souscripteur peut modifier le montant, les supports sélectionnés ainsi que la répartition de ses Investissements fractionnés. Sa demande doit alors être reçue à l'Assureur au plus tard le vendredi précédant le troisième (3^{ème}) mardi de chaque mois, faute de quoi le montant du transfert est investi conformément aux modalités déjà en vigueur.

Le Souscripteur peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option Investissements fractionnés prend fin de façon automatique :

- en cas de demande de rachat partiel, d'arbitrage, d'avance ;
- en cas de mise en place d'une des options suivantes : Transferts programmés, Sécurisation des plus-values, Dynamisation des plus-values ou Rachats partiels programmés sur le contrat ;
- si la valeur atteinte du fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie est nulle.

3. Option Dynamisation des plus-values

Définitions

Supports de dynamisation : il s'agit des supports sur lesquels la plus-value est automatiquement réinvestie.

Assiette :

- Si l'option est choisie à la souscription, elle est égale aux cumuls des investissements nets réalisés sur le fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie, déduction faite des éventuels désinvestissements bruts réalisés sur ce(s) même(s) support(s), hors arbitrage de dynamisation.
- Si l'option est choisie en cours de vie du contrat, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle s'ajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie à compter de la mise en place de cette option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce(s) même(s) support(s) à compter de cette même date, hors arbitrage de dynamisation.

Plus-value constatée : elle est égale à l'assiette soustraite à la valeur atteinte au 1^{er} janvier.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex. : Rachat partiel, arbitrage, avance, frais de gestion...

À tout moment, le Souscripteur peut demander la mise en place à partir du fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie, l'option Dynamisation des plus-values, à condition toutefois :

- de ne pas avoir d'avance en cours ;
- de ne pas avoir choisi l'option Versements libres programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Transferts programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Investissements fractionnés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Sécurisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Rachats partiels programmés ;
- d'avoir une valeur atteinte sur les fonds euros au moins égale à 10 000 euros.

À ces conditions, l'Assureur propose au Souscripteur de transférer de façon automatique la participation aux bénéfices versées sur le(s) fonds en euros Euro Epargne et/ou Actif Général de Generali Vie dès lors qu'elle atteint au minimum un montant supérieur ou égal à 100 euros, vers des supports de dynamisation.

Pour mettre en place l'option, le Souscripteur doit déterminer le ou les supports de dynamisation dans la limite de trois (3) supports maximum (en indiquant un ordre de priorité) parmi les supports en unités de compte disponibles au contrat.

La répartition par support sélectionné est de :

- 100 % si le Souscripteur choisit un support ;
- 50 % par support si le Souscripteur choisit 2 supports ;
- 33,33 % par support si le Souscripteur choisit 3 supports.

Le transfert sur chaque support de dynamisation doit être au minimum de 100 euros. Ainsi, si le montant du transfert s'élève à 75 euros, le transfert ne sera pas effectué.

Une fois le taux de participation aux bénéfices effectivement attribué au titre de l'exercice précédent, l'Assureur calcule chaque année en date de valeur du 1^{er} janvier, sous réserve qu'aucun autre acte de gestion ne soit en cours, la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros Euro Epargne et/ou Actif Général de Generali Vie.

Cette valeur atteinte est ensuite comparée à une assiette, elle-même déduite au 1^{er} janvier. Si la différence entre la valeur atteinte des fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie et l'assiette est supérieure à 100 euros, alors un arbitrage automatique de la totalité de la plus-value constatée vers le(s) support(s) de dynamisation est effectué dans les deux (2) mois qui suivent la distribution de la participation aux bénéfices.

Ce premier (1^{er}) arbitrage est réalisé une fois le taux de participation aux bénéfices effectivement attribué si la demande est parvenue à l'Assureur au plus tard le 15 décembre de l'année N-1.

Chaque arbitrage réalisé dans le cadre de l'option Dynamisation des plus-values ne supporte aucuns frais.

À tout moment, le Souscripteur peut modifier le(s) support(s) de dynamisation sélectionné(s) et l'ordre de priorité des supports de dynamisation.

Le Souscripteur peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option Dynamisation des plus-values prend fin de façon automatique :

- en cas de demande de rachat partiel, d'arbitrage, d'avance ;
- de mise en place d'une des options suivantes : Versements libres programmés, Transferts programmés, Rachats partiels programmés ou Sécurisation des plus-values ;
- si la valeur atteinte sur le fonds en euros Euro Epargne ou Actif Général de Generali Vie est inférieure à 5 000 euros.

Le Souscripteur a cependant la faculté d'opter à nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont réunies.

4. Option Sécurisation des plus-values

Définitions

Support de sécurisation : il s'agit du support sur lequel les plus-values sont automatiquement réinvesties. Il ne peut faire partie des supports en unités de compte sélectionnés à partir desquels est transférée la plus-value constatée.

Assiette : elle est déduite pour chaque support de la façon suivante :

- si l'option est choisie à la souscription, elle est égale au cumul des investissements nets réalisés sur le support, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de sécurisation ;
- si l'option est choisie en cours de vie du contrat, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle se rajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le support, à compter de la date de mise en place de l'option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, à compter de cette même date, hors arbitrage de sécurisation.

Plus-value constatée : elle est égale à l'assiette soustraite à la valeur atteinte.

Montant de plus-values de référence : il est égal à l'assiette multipliée par le pourcentage de plus-values de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex. : Rachat partiel, avance, frais de gestion...

À tout moment, le Souscripteur peut demander la mise en place de la Sécurisation des plus-values, à condition toutefois :

- de ne pas avoir d'avance en cours ;
- de ne pas avoir choisi l'option Versements libres programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Transferts programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Investissements fractionnés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Dynamisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Rachats partiels programmés ;
- d'avoir une valeur atteinte sur le contrat au moins égale à 10 000 euros.

À ces conditions, l'Assureur propose au Souscripteur de transférer de façon automatique la plus-value constatée, dès lors qu'elle atteinte un seuil préalablement déterminé, sur le ou les supports en unités de compte sélectionnés vers le(s) support(s) de sécurisation : le fonds Euro Epargne et le fonds Actif Général de Generali Vie, Eurose C (FR0007051040), CPR Croissance Prudente (FR0010097667), M&G Optimal Income (GB00B1VMCY93), Echiquier Patrimoine (FR0010434019).

Pour cela, le Souscripteur détermine :

- le support de sécurisation ;
- les supports en unités de compte sélectionnés ;
- les pourcentages de plus-values de référence déterminant le seuil de déclenchement de l'arbitrage : 5 % ; 7 % ; 10 % ; 15 % ; 20 % ou 25 %.

Pour chaque support sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre acte de gestion ne soit en cours, la valeur atteinte sur les supports sélectionnés sur la base des dernières valeurs liquidatives connues. Cette valeur atteinte est ensuite comparée à l'assiette déterminée ci-après.

Si la différence entre la valeur atteinte sur les supports sélectionnés et l'assiette est supérieure au montant de plus-values de référence, alors un transfert automatique de la totalité de la plus-value constatée est effectué en date de valeur du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le support de sécurisation sélectionné.

Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'exécution de l'option « Sécurisation des plus-values » supporte des frais fixés à 0,50 % du montant transféré.

Ce premier (1^{er}) transfert est réalisé dans le cadre de cette option :

- quand l'option est choisie à la souscription, en date de valeur du premier (1^{er}) lundi qui suit la fin du délai de 30 jours à compter de la prise d'effet du contrat ;

ou

- quand l'option est choisie en cours de vie du contrat, en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent.

À tout moment, le Souscripteur peut modifier :

- le(s) seuil(s) de plus-values de référence ;
- les supports en unités de compte sélectionnés ;
- le support de sécurisation.

Le Souscripteur peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option Sécurisation des plus-values prend fin de façon automatique :

- en cas de demande de rachat partiel, d'arbitrage, d'avance, en cas de mise en place d'une des options suivantes : Versements libres programmés, Transferts programmés, Rachats partiels programmés ou Dynamisation des plus-values ;

ou

- si la valeur atteinte sur le contrat est inférieure à 5 000 euros.

Le Souscripteur a cependant la faculté d'opter à nouveau pour cette option dès que les conditions de souscription sont réunies.

Le versement complémentaire ne met pas fin à l'option, et peut être effectué sur les supports de son choix.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un (des) nouveau(x) support(s) de sécurisation.

5. Option Limitation des moins-values et Limitation des moins-values relatives

Définitions « Limitation des moins-values »

Support(s) de sécurisation : il s'agit du ou des support(s) sur lequel(s) la valeur atteinte du ou des support(s) en moins-values est automatiquement réinvestie. Ces derniers ne peuvent être sélectionnés en tant que support à sécuriser.

Le(s) support(s) de sécurisation en unités de compte est (sont) sujet(s) à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Assiette : elle est déterminée pour chaque support de la façon suivante :

- si l'option est choisie à la souscription, elle est égale au cumul des investissements nets réalisés sur le support, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de sécurisation ;
- si l'option est choisie en cours de vie du contrat, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle se rajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le support, à compter de la date de mise en place de l'option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, à compter de cette même date, hors arbitrage de sécurisation.

Montant de moins-values de référence : il est égal à l'assiette multipliée par le pourcentage de moins-values de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex : Rachat partiel, avance, frais de gestion...

Définitions « Limitation des moins-values relatives »

Support de sécurisation : il s'agit du ou des support(s) sur lequel(s) la valeur atteinte du ou des support(s) en moins-values relatives est automatiquement réinvestie. Ces derniers ne peuvent être sélectionnés en tant que support à sécuriser.

Le (ou les) support(s) de sécurisation en unités de compte est (sont) sujet(s) à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Assiette : elle est déterminée pour chaque support de la façon suivante :

- si l'option est choisie à la souscription, elle est égale au cumul des investissements nets réalisés sur le support valorisés sur la base de la plus haute valeur liquidative atteinte sur la période considérée, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de sécurisation ;
- si l'option est choisie en cours de vie du contrat, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option valorisée sur la base de la plus haute valeur liquidative atteinte sur la période considérée, à laquelle se rajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le support, à compter de la date de mise en place de l'option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, à compter de cette même date, hors arbitrage de sécurisation.

Montant de moins-values de référence : il est égal à l'assiette multipliée par le pourcentage de moins-values relatives de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex : Rachat partiel, avance, frais de gestion...

Le Souscripteur a la possibilité de mettre en place à tout moment l'une des options de gestion suivantes : Limitation des moins-values ou Limitation des moins-values relatives.

Ces options sont exclusives l'une de l'autre.

Elles sont compatibles avec l'ensemble des autres options proposées et/ou souscrites (Rachats partiels programmés, Versements libres programmés, Transferts programmés, Investissements fractionnés, Dynamisation des plus-values ou Sécurisation des plus-values).

L'Assureur propose au Souscripteur, pour chaque support sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-value ou de moins-value relative qu'il aura déterminé support par support, de transférer totalement et automatiquement, la valeur atteinte de chaque support sélectionné vers un support de sécurisation, dès lors que le seuil déterminé aura été constaté.

Le Souscripteur peut déterminer un support de sécurisation par support de désinvestissement.

Pour cela, le Souscripteur doit déterminer :

- les supports de désinvestissement en unités de compte sélectionnés ;
- les pourcentages de moins-values de référence : 5 %, 7 % ; 10 % ; 15 % ; 20% ou 25 % ;
- le ou les support(s) de sécurisation parmi les suivants : Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, Eurose C (FR0007051040), CPR Croissance Prudente (FR0010097667), M&G Optimal Income (GB00B1VMCY93), Echiquier Patrimoine (FR0010434019).

Pour chaque support de désinvestissement sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre acte de gestion ne soit en cours, la valeur atteinte de chaque support de désinvestissement sélectionné sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Cette valeur atteinte est ensuite comparée à une assiette déterminée selon les modalités décrites ci-après.

Si la différence en pourcentage entre l'assiette et la valeur atteinte sur le support de désinvestissement sélectionné est supérieure au montant de moins-values de référence, alors un arbitrage automatique de la totalité de la valeur atteinte du support de désinvestissement sera effectué en date de valeur de cotation du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le (ou les) support(s) de sécurisation sélectionné(s).

Le premier (1^{er}) transfert effectué dans le cadre de l'une de ces options est réalisé vers le (ou les) support(s) de sécurisation sélectionné(s) :

- quand l'option est choisie à la souscription, en date de valeur du premier (1^{er}) lundi qui suit la fin du délai de renonciation ;

ou

- quand l'option est choisie en cours de vie du contrat, en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent.

Les arbitrages réalisés par la suite dans le cadre de l'une de ces options sont effectués en date de valeur de cotation du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1^{er}) jour de cotation suivant) vers le (ou les) support(s) de sécurisation sélectionné(s).

Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'option Limitation des moins-values ou Limitation des moins-values relatives supporte des frais fixés à 0,50 % du montant transféré.

À tout moment, le Souscripteur peut :

- modifier le(s) pourcentage(s) de moins-values de référence ;
- modifier le(s) support(s) en unités de compte sélectionné(s) ;
- modifier le (ou les) support(s) de sécurisation ;
- opter à nouveau pour cette option dès que les conditions de souscription de l'option sont réunies.

Le Souscripteur peut également mettre fin à cette option à tout moment.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un ou des nouveau(x) support(s) de sécurisation.

En cas de versement ou de transfert sur un (des) nouveau(x) support(s) non sélectionné(s) à la souscription de l'une des deux (2) options, l'option préalablement choisie ne sera pas activée automatiquement sur le(s) nouveau(x) support(s) investi(s). Il conviendra donc que le Souscripteur demande explicitement que cette même option « Limitation des moins-values » ou « Limitation des moins-values relatives » soit mise en place sur ce(s) nouveau(x) support(s) en précisant le pourcentage de moins-value de référence et le(s) support(s) de sécurisation.

Sauf demande expresse de désactivation de la part du Souscripteur, l'option « Limitation des moins-values » ou « Limitation des moins-values relatives » reste active tout au long de la vie du contrat sur chaque support sélectionné et ce même si le support est totalement

désinvesti (par arbitrage, rachat...). Ainsi en cas de nouvel investissement sur ce même support (versement, arbitrage...), l'option se poursuit dans les mêmes conditions que lors de sa mise en place.

Le Souscripteur reconnaît que l'arbitrage automatique réalisé en fonction des critères qu'il aura préalablement définis peut avoir pour effet de réaliser définitivement une moins-value sur un des supports sélectionnés.

ARTICLE 13 - ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Fonds Euro Epargne

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Euro Epargne et pour l'ensemble des contrats Sélection Mezzodi en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A 331-9 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices, brut de frais de gestion annuels, est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Le taux net est obtenu en diminuant le taux brut des frais de gestion annuel correspondant à 0,60 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée sur ce fonds en euros.

Pour le fonds en euros Euro Epargne, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours et à 100 % du rendement net réalisé dans le fonds Euro Epargne, duquel sont soustraits les frais de gestion annuels.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Euro Epargne est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1^{er} janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué prorata temporis du 1^{er} janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Fonds Actif Général de Generali Vie

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Actif Général de Generali Vie et pour l'ensemble des contrats Sélection Mezzodi en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A 331-9 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices, brut de frais de gestion annuels, est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Le taux net est obtenu en diminuant le taux brut des frais de gestion annuel correspondant à 0,90 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée sur ce fonds en euros.

Pour le fonds en euros Actif Général de Generali Vie, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Actif Général de Generali Vie est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1^{er} janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué prorata temporis du 1^{er} janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Fonds France 2

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros France 2 et pour l'ensemble des contrats Sélection Mezzodi en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A 331-9 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices, brut de frais de gestion annuels, est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Le taux net est obtenu en diminuant le taux brut des frais de gestion annuel correspondant à 0,60 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée sur ce fonds en euros.

Pour le fonds en euros France 2, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours et à 90 % minimum du rendement net réalisé dans le fonds France 2, duquel sont soustraits les frais de gestion annuels.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros France 2 est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1^{er} janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué prorata temporis du 1^{er} janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Fonds Elixence

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Elixence et pour l'ensemble des contrats Sélection Mezzodi en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A 331-9 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices, brut de frais de gestion annuels, est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Le taux net est obtenu en diminuant le taux brut des frais de gestion annuel correspondant à 1 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée sur ce fonds en euros.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Elixence est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1^{er} janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, aucune participation aux bénéfices ne sera attribuée au contrat au titre de cette année.

Supports en unités de compte

Les revenus éventuels attachés aux parts et/ou actions de chaque support en unité de compte inscrit au contrat et distribués annuellement, sont intégralement réinvestis, sans frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support financier) par l'Assureur sur les mêmes supports.

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,25 % des actifs gérés.

Les frais ainsi prélevés viendront en diminution du nombre d'unités de compte affectées au contrat.

ARTICLE 14 - AVANCES

A l'expiration d'une période de six (6) mois à compter de la date d'effet du contrat du Souscripteur, celui-ci a la faculté de demander à l'Assureur de lui consentir une avance sur son contrat. Pour ce faire, le Souscripteur devra prendre connaissance et accepter les termes du Règlement Général des Avances en vigueur au jour de sa demande, lequel définit les conditions d'octroi et de fonctionnement de l'avance.

Ce document doit être adressé à l'Assureur dûment complété, daté et signé afin que ce dernier se prononce sur l'accord ou le refus de l'avance.

ARTICLE 15 - DÉSIGNATION DU (DES) BÉNÉFICIAIRE(S) ET CONSÉQUENCES ATTACHÉES À L'ACCEPTATION DU BÉNÉFICE DU CONTRAT PAR LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S) DÉSIGNÉ(S)

À la souscription et ultérieurement par avenant au contrat, le Souscripteur peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) du contrat en cas de décès.

La désignation du Bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. En cas de désignation nominative du (des) Bénéficiaire(s), le Souscripteur peut indiquer les coordonnées du (des) Bénéficiaires qui seront utilisées par l'Assureur en cas de décès de l'Assuré.

À tout moment, le Souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

L'attention du Souscripteur est toutefois attirée sur le fait que l'acceptation par le Bénéficiaire rend sa désignation irrévocable.

Sauf évolution jurisprudentielle et/ou de la réglementation, l'acceptation du bénéfice du contrat par le(s) Bénéficiaire(s) dans le respect des modalités définies à l'article L132-9 II du Code des assurances empêche le Souscripteur de procéder sans autorisation préalable du Bénéficiaire Acceptant à une demande d'avance, à un rachat partiel ou total de son contrat, de révoquer le Bénéficiaire Acceptant, de procéder à une délégation de créance ou un nantissement du contrat.

En cas d'acceptation du bénéfice du contrat, l'accord exprès du (des) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, etc.), préalablement à toute opération désignée au paragraphe ci-dessus.

Par exception aux dispositions de l'article « Règlement des capitaux », les opérations de rachat ne seront prises en compte par l'Assureur qu'à la date de réception dudit accord et dudit document.

Sauf stipulation contraire de la part du Souscripteur, les bénéficiaires en cas de décès désignés au contrat sont :

- le conjoint ou partenaire de PACS de l'Assuré(e) ;
- à défaut les enfants de l'Assuré(e), nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux ;
- à défaut, les héritiers de l'Assuré(e).

ARTICLE 16 - RÈGLEMENT DES CAPITAUX

Rachat partiel

Le Souscripteur peut à tout moment, après l'écoulement du délai de 30 jours qui court à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, effectuer un rachat partiel d'un montant minimum de 1 500 euros

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, pour tout rachat partiel demandé dans les douze (12) premiers mois à compter de la date d'effet du contrat, le motif de l'opération doit être joint à la demande.

Le Souscripteur doit indiquer le montant de son rachat ainsi que la répartition entre les différents supports en unités de compte et/ou les fonds en euros Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, France 2 ou Elixence sélectionnés. À défaut d'indication contraire de la part du Souscripteur, le rachat s'effectuera en proportion de la valeur atteinte sur chaque support au jour du rachat.

Le solde par support, après réalisation du rachat, ne doit pas être inférieur à 1 500 euros.

Après réalisation du rachat, la valeur atteinte du contrat ne doit pas être inférieure à 1 500 euros.

Le Souscripteur doit indiquer l'option fiscale qu'il souhaite retenir (déclaration des produits dans le revenu imposable ou prélèvement forfaitaire libératoire). À défaut de précision, la déclaration des produits dans le revenu imposable sera retenue.

Rachats partiels programmés

Le Souscripteur a la possibilité de mettre en place, à tout moment, des rachats partiels programmés à condition toutefois :

- de ne pas avoir d'avance en cours sur le contrat ;
- de ne pas avoir choisi l'option Versements libres programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Transferts programmés ;
- de ne pas avoir choisi l'option Sécurisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Dynamisation des plus-values ;
- de ne pas avoir choisi l'option Investissements fractionnés ;
- d'avoir une valeur atteinte sur les fonds en euros du contrat, d'un montant minimum de 7 500 euros.

Ces rachats partiels programmés sont d'un montant minimum de :

- 150 euros par mois ;
- 450 euros par trimestre ;
- 900 euros par semestre ;
- 1 800 euros par an.

Les Rachats partiels programmés s'effectueront à partir du (des) fond(s) en euros Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, France 2 ou Elixence et/ou des supports en unités de compte que le Souscripteur aura sélectionnés. À défaut d'indication, les Rachats partiels programmés s'effectueront en priorité sur le fonds en euros Euro Epargne puis sur le fonds en euros Actif Général de Generali Vie puis sur le fonds en euros France 2 puis sur le fonds en euros Elixence puis sur le support en unités de compte le plus représenté.

Quelle que soit la périodicité choisie, le premier (1^{er}) rachat aura lieu le troisième (3^{ème}) mardi du mois suivant la réception de la demande, par le Souscripteur, de rachats partiels programmés. Si le Souscripteur opte pour des Rachats partiels programmés dès la souscription, le premier rachat partiel programmé sera désinvesti le troisième (3^{ème}) mardi du :

- deuxième (2^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats mensuels ;
- troisième (3^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats trimestriels ;
- sixième (6^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats semestriels ;
- douzième (12^{ème}) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats annuels.

Chaque rachat partiel programmé suivant s'effectuera le troisième (3^{ème}) mardi du dernier mois de la période considérée.

Le montant du rachat sera versé au Souscripteur par virement le mardi suivant le désinvestissement (délai ne tenant pas compte des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur), sur le compte bancaire ou de Caisse d'Épargne que le Souscripteur aura indiqué et pour lequel il aura fourni un RIB ou un RICE.

Le Souscripteur devra indiquer le mode de prélèvement fiscal qu'il aura retenu (prélèvement forfaitaire libératoire ou déclaration des produits dans le revenu imposable). À défaut de précision, le prélèvement forfaitaire libératoire sera appliqué.

Les rachats partiels programmés seront suspendus :

- en cas de demande d'avance sur le contrat ;
- de mise en place d'une des options suivantes : Versements libres programmés, Dynamisation des plus-values, Transferts programmés, Sécurisation des plus-values ;

ou

- si la valeur atteinte sur le fonds en euros Euro Epargne est égale ou inférieure à 1 500 euros.

Le Souscripteur aura cependant la faculté de demander par écrit leur remise en vigueur, dès que les conditions de souscription de cette option seront de nouveau réunies.

Rachat total

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le motif du rachat total intervenant dans les douze (12) premiers mois à compter de la date d'effet du contrat doit être joint à la demande.

Le Souscripteur peut, à tout moment, demander le rachat total du contrat et recevoir la valeur de rachat de son contrat. La valeur de rachat du contrat est égale à la valeur atteinte sur le contrat, telle que définie à l'article « Calcul des prestations » diminuée des avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées ainsi que des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie de prévoyance telles que définies en Annexe Garantie de prévoyance « Garantie plancher », si elle a été souscrite.

Le Souscripteur doit choisir le mode de prélèvement fiscal pour lequel il souhaite opter (prélèvement forfaitaire libératoire ou déclaration des produits dans le revenu imposable). À défaut de précision, la déclaration des produits dans le revenu imposable sera retenue.

Option rente viagère : sous réserve que le contrat ait une durée courue d'au moins six (6) mois, le Souscripteur peut demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dont le montant est fonction de la valeur de rachat, du tarif en vigueur à la date de liquidation, de l'âge du (des) Bénéficiaire(s) ainsi que du taux de réversion retenu (60 % ou 100 %) au moment de la demande.

Le montant des arrérages trimestriels ainsi déterminé devra être supérieur à 120 euros pour que la transformation en rente soit acceptée.

La rente viagère est payable trimestriellement à terme échu.

Terme du contrat (Durée déterminée uniquement)

Au terme fixé, le Souscripteur peut recevoir la valeur atteinte de son contrat calculée conformément à l'article « Calcul des prestations », diminuée des éventuelles avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées, et des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie de prévoyance, si elle a été souscrite, telles que définies en Annexe Garantie de prévoyance « Garantie plancher ».

À défaut de demande de règlement de la valeur atteinte du contrat, parvenue à Sélection 1818 avant la date de terme fixée sur les Conditions Particulières ou de demande de service d'une rente viagère, le contrat se prorogera automatiquement.

Les prérogatives attachées au contrat (arbitrages, versements, rachats, avances, ...) pourront continuer à être exercées.

Option rente viagère : le Souscripteur peut demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dans les mêmes conditions que celles définies dans l'article « Rachat total ».

Décès

Le décès de l'Assuré(e) doit être notifié dans les meilleurs délais, directement à l'Assureur, au moyen d'un extrait d'acte de décès.

Sous réserve de l'intégralité des pièces nécessaires et en l'absence d'une garantie de prévoyance, l'Assureur verse au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s), la valeur atteinte du contrat, calculée selon les modalités définies à l'article « Calcul des prestations », diminuée des éventuelles avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées.

Sauf stipulation contraire de la part du Souscripteur, les sommes dues en cas de décès seront versées :

- au conjoint ou au partenaire de PACS de l'Assuré(e) ;
- à défaut aux enfants de l'Assuré(e), nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux ;
- à défaut, aux héritiers de l'Assuré(e).

Option rente viagère : sous réserve que le contrat ait une durée courue d'au moins six (6) mois, le(s) Bénéficiaire(s) peut(vent) demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dans les mêmes conditions que celles définies au paragraphe « Rachat Total ».

ARTICLE 17 - CALCUL DES PRESTATIONS (RACHAT - TERME - DÉCÈS)

Fonds en euros Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, France 2

La valeur atteinte calculée en cours d'année est égale à la provision mathématique du contrat au 1^{er} janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements réalisés sur le contrat au cours de l'année.

Cette valeur atteinte est calculée en intérêts composés, sur la base du (des) taux minimum garanti(s) annoncé(s) au début de l'année, au prorata du temps écoulé depuis le 1^{er} janvier précédant la demande de rachat total ou de la survenance du terme ou de la demande de règlement du capital décès accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

Le calcul de la valeur atteinte dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur les fonds en euros Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie et France 2, telle que définie à l'article « Dates de valeur ».

Fonds en euros Elixence

La valeur atteinte calculée en cours d'année est égale à la provision mathématique du contrat au 1^{er} janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements bruts réalisés sur le contrat au cours de l'année.

Le calcul de la valeur atteinte dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur le fonds en euros Elixence, telle que définie à l'article « Dates de valeur ».

Supports en unités de compte

La valeur atteinte sera fonction du nombre d'unités de compte inscrites au contrat à la date de calcul, et des valeurs liquidatives calculées en fonction des dates de valeur, telles que définies à l'article « Date de valeur ».

ARTICLE 18 - MONTANT CUMULÉ DES VERSEMENTS BRUTS ET VALEURS DE RACHAT AU TERME DES HUIT PREMIÈRES ANNÉES

Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après indique :

- dans la seconde colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1^{er}) versement effectué lors de la souscription.

- dans les troisième et quatrième colonnes, les valeurs de rachat du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant le support en euros du support en unités de compte et avec une répartition du versement initial net de frais d'entrée (5 %) à hauteur de 70 % sur le support en euros et de 30 % sur le support en unités de compte. La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 28,50 euros, soit un investissement initial de 100 unités de compte.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années du contrat dans les modalités ci-dessus, dans la mesure où le Souscripteur n'a pas souscrit d'option de prévoyance. Le tableau tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la remise de la proposition d'assurance.

Année	Montant cumulé des versements bruts, exprimé en euros	Support en unités de compte	Support en euros
		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat minimale exprimée en euros
1	10 000,00	99,0037	6 650,00
2	10 000,00	98,0174	6 650,00
3	10 000,00	97,0409	6 650,00
4	10 000,00	96,0741	6 650,00
5	10 000,00	95,1170	6 650,00
6	10 000,00	94,1694	6 650,00
7	10 000,00	93,2312	6 650,00
8	10 000,00	92,3024	6 650,00

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre de supports en unités de compte.

Si le Souscripteur a souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des transferts et rachats programmés.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces supports en unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

1. Prise en compte des éventuels prélèvements liés aux garanties de prévoyance

a. Formule de calcul de la valeur de rachat

Soit,

- t : la date à laquelle le calcul est effectué.
- P : le versement brut.
- $alloc_i$: la part investie sur l'unité de compte i , $i = 1, \dots, n$.
L'ordre des unités de compte $i = 1, \dots, n$ va de l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée.
- $alloc_\epsilon$: la part investie sur le fonds en euros.
- nb_i^t : le nombre d'unités de compte i à la date t .
- enc^t : encours en euros à la date t .
- V_i^t : la valeur de l'unité de compte i à la date t .
- K^t : le capital décès garanti à la date t , selon la garantie de prévoyance choisie. Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1, au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2, à un montant libre pour les garanties vie universelle ou vie entière.
- C : le coût de la garantie de prévoyance à la date t .
- d^t : le taux du tarif à la date t , selon la garantie de prévoyance choisie (Annexe Garantie de prévoyance « Garantie plancher »).

- e : les frais d'entrée sur le versement brut.
- a^t : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t .

À la souscription ($t = 0$), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc^0 = alloc_\epsilon * P * (1-e)$$

$$nb_i^0 = \frac{alloc_i * P}{V_i^0} * (1-e)$$

$$alloc_\epsilon + \sum_{i=1}^n alloc_i = 1$$

La valeur de rachat est : $enc^0 + \sum_{i=1}^n nb_i^0 * V_i^0$

Par la suite, nous procédons par itération

On définit enc^{t-1} et nb_i^{t-1} , nous déduisons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^t = C^0 + \sum_{i=1}^n nb_i^{t-1} * V_i^{t-1} * (1-a^t) * C^t$$

Puis

$$enc^t = enc^{t-1} - C^t$$

et

$$nb_i^t = nb_i^{t-1} * (1-a^t) - \frac{C^t}{V_i^{t-1}} * nb_i^{t-1} * V_i^{t-1} * (1-a^t) * C^t$$

La valeur de rachat à la date t est : $enc^t + \sum_{i=1}^n nb_i^t * V_i^t$

b. Explication de la formule

Tout d'abord, des frais d'entrée sont retenus sur le versement brut, qui est ventilé conformément au choix exprimé. Puis, le nombre de supports en unités de compte à la souscription est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,25 % à la fin de chaque trimestre. Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre de supports en unités de compte et ainsi de suite (et enfin éventuellement sur le fonds en euros France 2).

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif de l'option correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (Annexe Garantie de prévoyance « Garantie plancher »). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si à la date du calcul la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts de supports en unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre de supports en unités de compte par la valeur de l'unité de compte. La valeur de rachat globale correspond à la somme de l'encours en euros et de la contre-valeur en euros des parts de supports en unités de compte.

c. Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat sont données au Souscripteur à partir d'une part, des données retenues au point 1 du présent article et d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à la souscription est de 50 ans ;
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur 8 ans en cas de hausse, - 50 % régulièrement sur 8 ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur 8 ans en cas de stabilité.

Les tableaux ci-après rappellent au Souscripteur le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et lui indique les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte :

Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevé sur ce support dans les scénarii simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarii et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;

- en euros pour le(s) support(s) en euros :
Selon la garantie de prévoyance choisie, le Souscripteur dispose de trois colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi pour chacune des garanties de prévoyance, les valeurs de rachat sur le(s) support(s) en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scénarii d'évolution de la valeur des supports en unités de compte.

Année	Montant cumulé des versements bruts exprimés en euros	Support en unités de compte Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Garantie Plancher Option 1		
			Support en euros		
			Valeur de rachat exprimée en euros		
			Hausse de l'UC	Stabilité de l'UC	Baisse de l'UC
1	10 000,00	99,0037	6 647,62	6 646,70	6 645,24
2	10 000,00	98,0174	6 645,88	6 642,97	6 638,53
3	10 000,00	97,0409	6 644,92	6 638,74	6 629,74
4	10 000,00	96,0741	6 644,90	6 633,96	6 618,74
5	10 000,00	95,1170	6 644,90	6 628,58	6 605,41
6	10 000,00	94,1694	6 644,90	6 622,56	6 589,67
7	10 000,00	93,2312	6 644,90	6 615,85	6 571,38
8	10 000,00	92,3024	6 644,90	6 608,31	6 550,25

Année	Montant cumulé des versements bruts exprimés en euros	Support en unités de compte Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Garantie Plancher Option 2		
			Support en euros		
			Valeur de rachat exprimée en euros		
			Hausse de l'UC	Stabilité de l'UC	Baisse de l'UC
1	10 000,00	99,0037	6 645,44	6 644,52	6 643,06
2	10 000,00	98,0174	6 638,92	6 636,01	6 631,57
3	10 000,00	97,0409	6 630,13	6 623,95	6 614,95
4	10 000,00	96,0741	6 618,69	6 607,75	6 592,53
5	10 000,00	95,1170	6 604,20	6 586,75	6 563,58
6	10 000,00	94,1694	6 586,26	6 560,31	6 527,42
7	10 000,00	93,2312	6 564,37	6 527,62	6 483,16
8	10 000,00	92,3024	6 537,79	6 487,52	6 429,46

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats programmés.

La contre-valeur en euros des parts en unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, le Souscripteur supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

ARTICLE 19 - NANTISSEMENT - DÉLÉGATION DE CRÉANCE

Le présent contrat peut faire l'objet d'une délégation de créance ou d'un nantissement. Conformément aux dispositions du Code Civil et du Code des assurances, les opérations de nantissement peuvent être réalisées par avenant au contrat ou par simple notification. En cas de notification, l'acte doit parvenir dans les meilleurs délais à l'Assureur par lettre recommandée avec avis de réception.

En présence d'un (de) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), l'accord exprès et préalable de ce(s) dernier(s) à la mise en garantie du contrat est requis. Cet accord doit être transmis à l'Assureur par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, etc.) du (des) Bénéficiaire(s) Acceptant(s).

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en cas de délégation de créance ou de nantissement du contrat auprès d'une personne morale autre qu'un établissement bancaire ou auprès d'une personne physique :

- la prise d'identité doit être étendue au créancier du Souscripteur, ce dernier doit fournir une copie de sa pièce d'identité en cours de validité (original d'un extrait Kbis de moins de trois (3) mois pour les personnes morales) et motiver auprès de l'Assureur son intervention au contrat ;
- le Recueil d'Informations Conjointes devra être adressé à l'Assureur dûment complété et accompagné des justificatifs demandés.

En cas de manquement aux dispositions énoncées ci-dessus, ces mises en garantie ne sauraient être opposées à l'Assureur.

ARTICLE 20 - REVALORISATION DU CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

En cas de décès de l'Assuré, les sommes investies sur le(s) fonds en euros ainsi que sur les supports en unités de compte présents au contrat à la date du décès de l'Assuré continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des Bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ».

En conséquence, la valeur des supports en unités de compte continue à fluctuer à la hausse et à la baisse compte tenu des variations des marchés financiers.

ARTICLE 21 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Toutes correspondances et demandes de règlement doivent être adressées à Sélection 1818 - 50 avenue Montaigne - 75008 Paris.

Les règlements seront effectués par l'Assureur dans les trente (30) jours suivant la réception de la demande accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires que Sélection 1818 lui adresse :

- En cas de décès de l'Assuré, celui-ci doit être notifié au moyen d'un extrait original d'acte de décès, d'un extrait d'acte de naissance au nom du (des) Bénéficiaire(s), accompagnés de l'original des Conditions Particulières du contrat souscrit, et éventuellement de toute pièce exigée par la réglementation, notamment en matière fiscale.
- En cas de rachat total ou au terme du contrat, la demande doit être accompagnée de l'original des Conditions Particulières du contrat et de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.
- En cas de rachat partiel, la demande doit être accompagnée de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.
- En cas d'avance, la demande doit être accompagnée du Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande, et d'une copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.
- Pour le versement d'une rente viagère en cas de décès, de rachat total ou au terme, la demande doit préciser s'il s'agit d'une rente réversible ou non, et le cas échéant le taux de réversion à retenir (60 % ou 100 %). Cette demande doit être accompagnée de la copie

datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) de chaque Bénéficiaire (si réversion) et de l'original des Conditions Particulières du contrat. De plus, durant le service de la rente, la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport...) de chaque Bénéficiaire devra être présentée une fois par an.

Le délai de trente (30) jours ne tient pas compte des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur.

L'Assureur se réserve la possibilité de demander toutes autres pièces qu'il jugerait nécessaires au règlement des capitaux.

ARTICLE 22 - RENONCIATION AU CONTRAT

Le Souscripteur peut renoncer au présent contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle il a été informé de la conclusion du contrat. Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

La demande de renonciation doit être envoyée, accompagnée des documents contractuels qui auraient été adressés au Souscripteur, à :

Generali Patrimoine
11 boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09.

En exerçant sa faculté de renonciation, le Souscripteur met fin aux garanties du contrat et son versement lui est intégralement remboursé par l'Assureur dans les trente (30) jours suivant la date de réception du courrier.

Le courrier de renonciation peut être rédigé selon le modèle suivant :

« Par la présente lettre recommandée avec avis de réception, j'ai l'honneur d'exercer la faculté de renonciation prévue par l'article L 132-5-1 du Code des assurances, à mon contrat Sélection Mezzodi, numéro de contrat (...), souscrit le (...) et de demander le remboursement intégral des sommes versées.
Cette renonciation à mon contrat Sélection Mezzodi est justifiée par (...) Date et signature. »

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'attention du Souscripteur est attirée sur la nécessité d'indiquer par écrit à l'Assureur le motif de sa renonciation au contrat, celle-ci étant indispensable pour la prise en compte de sa demande.

ARTICLE 23 - LOI APPLICABLE AU CONTRAT ET RÉGIME FISCAL

Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, la loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du contrat est la loi française ; dans toutes les hypothèses où un choix de loi serait ouvert, les parties conviennent que la loi applicable au contrat est la loi française.

L'Assureur et le Souscripteur ont convenu que le français est la langue qui est utilisée entre les parties durant toute la durée du contrat.

Le régime fiscal applicable au contrat est le régime fiscal français dont les principales dispositions figurent en Annexe « Les Caractéristiques Fiscales du contrat d'assurance vie » de la présente Note d'Information valant Conditions Générales.

ARTICLE 24 - EXAMEN DES RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, le Souscripteur peut prendre contact dans un premier temps avec son interlocuteur habituel. Si le Souscripteur estime que le différend n'est pas réglé, il peut adresser sa réclamation à :

Generali Patrimoine
Service Réclamation
11 boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09
Tél. : 01 58 38 81 00 (appel non surtaxé)

ARTICLE 25 - MÉDIATION

Si malgré les efforts de l'Assureur pour le satisfaire, le Souscripteur était mécontent de la décision prise, il pourrait demander l'avis du Médiateur qui est une personnalité extérieure au Groupe Generali.

Sa demande devra être adressée au :

Secrétariat du Médiateur
7-9 boulevard Haussmann
75009 Paris

ARTICLE 26 - LOI FATCA

1. Définitions

FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act ou loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) : les dispositions FATCA ont été adoptées le 18 mars 2010 dans le cadre de loi relative à l'emploi (Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010), ci-après « Loi ». La section 501(a) de la Loi a ajouté un chapitre 4 (section 1471 – 1474) du Code des impôts américain (Internal Revenue Code). Le chapitre 4 étend le régime américain de déclaration d'informations en imposant, aux institutions financières étrangères (FFIs) et aux entités non financières étrangères (NFFEs), des règles de documentation, de retenue et de déclaration sur les paiements.

Model 1 IGA : accord conclu entre les États-Unis d'Amérique ou le Département du Trésor américain et un gouvernement étranger ou un ou plusieurs organismes de celui-ci en vue de mettre en œuvre la loi FATCA par le biais de rapports effectués par des institutions financières à ce gouvernement étranger ou organismes de celui-ci, suivi automatiquement de l'échange avec l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS) des informations ainsi communiquées.

Résident fiscal des États-Unis d'Amérique : toute personne correspondant à au moins un des critères suivants :

- titulaire d'un permis de séjour permanent (green card) ;
- ayant cette année et durant les deux années précédentes séjourné plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique (mode de calcul : les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'an dernier pour un tiers et les jours de l'année précédente pour un sixième) ;
- ayant déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain.

À l'exception :

- des diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs ;
- des personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent (green card).

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des États-Unis d'Amérique, vous pouvez consulter le site de l'IRS : <http://www.irs.gov>.

2. Obligations de déclaration

Un accord, Model 1 IGA, a été signé en date du 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi FATCA.

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si vous (ou le ou les bénéficiaire(s) du contrat) êtes(ont) contribuable(s) des États-Unis d'Amérique.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription ;
- pour le versement du capital ou de la rente au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès de l'Assuré ;
- en cas de changement d'adresse du Souscripteur (vers ou en provenance des États-Unis d'Amérique).

Vous reconnaissez ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse tel que visé ci-dessus en retournant le questionnaire FATCA correspondant signé et en fournissant le certificat qui sera alors requis. Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.

À défaut, l'Assureur pourra être amené à vous déclarer comme récalcitrant au sens de la réglementation FATCA à l'administration fiscale française, qui transmettra les informations à l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS). Vous vous exposez alors à un contrôle des autorités fiscales françaises ou des États-Unis d'Amérique (IRS).

De même, en cas de versement du capital ou de la rente au(x) bénéficiaire(s), ce(s) dernier(s) devra(ont) adresser à l'Assureur le questionnaire FATCA signé en fournissant s'il y a lieu le certificat alors requis.

ARTICLE 27 - INFORMATIONS- FORMALITÉS

La souscription du contrat par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique est soumise aux conditions tarifaires en vigueur applicables au service de communication utilisé qui seront supportées par le Souscripteur.

Lors de la signature du Bulletin de souscription, le Souscripteur reçoit un exemplaire du Bulletin de souscription et la présente Note d'Information valant Conditions Générales, ainsi que ses annexes dont : la note d'information fiscale, la liste des supports disponibles au contrat et les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.), des supports en unités de compte sélectionnés.

Les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) des supports en unités de compte proposés au contrat sont disponibles auprès du Courtier ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des supports concernés.

Le Souscripteur reçoit, chaque année, un document nominatif sur lequel figurera le montant des versements de l'année, ainsi que la valeur atteinte au dernier jour de l'année.

Un fonds de garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes est prévu à l'article L423-1 du Code des assurances.

L'autorité chargée du contrôle de Generali Vie est :

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
61 rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09

ARTICLE 28 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Traitement et Communication des informations

Les informations à caractère personnel recueillies par Generali Vie sont nécessaires et ont pour but de satisfaire à la demande du Souscripteur ou pour effectuer des actes de souscription ou de gestion de ses contrats. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées.

Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées par Generali Vie pour des besoins de connaissance client, de gestion de la relation client, de gestion des produits ou des services, d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié des services et des garanties fournis, de conseils dans le cadre de la vente de produits d'assurance, de gestion de la preuve, de recouvrement, de prospection (sous réserve du respect du droit d'opposition du Souscripteur ou de l'obtention de son accord à la prospection conformément aux exigences légales) d'animation commerciale, d'études statistiques, d'évaluation et gestion du risque, de sécurité et prévention des impayés et de la fraude, de respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de gestion du risque opérationnel de la lutte contre le blanchiment des capitaux, ou de la lutte contre le financement du terrorisme.

Les opérations et données personnelles du Souscripteur sont couvertes par le secret professionnel. Toutefois, ces données pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Vie peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Le Souscripteur peut également, à tout moment, conformément à la loi informatique et libertés, en justifiant de son identité, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales.

Ces droits peuvent être exercés auprès de :

Generali Vie
Direction de la Conformité
7 boulevard Haussmann
75440 Paris Cedex 09

Cas spécifique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Dans le cadre de l'application des dispositions du Code Monétaire et Financier, le recueil d'un certain nombre d'informations à caractère personnel est nécessaire à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans ce cadre, le Souscripteur peut exercer son droit d'accès auprès de :

la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
8 rue Vivienne
75002 Paris

ARTICLE 29 - PRESCRIPTION

Conformément aux dispositions des articles L114- 1 et L114- 2 du Code des assurances, les règles applicables à la prescription du contrat « Sélection Mezzodi » sont les suivantes :

Article L114-1

« Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

1. En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;
2. En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, notwithstanding les dispositions du 2, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré.

Article L114-2

« La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre,

résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Sauf évolution réglementaire ou jurisprudentielle, les causes ordinaires d'interruption de prescription sont :

- une demande en justice (y compris en référé, ou portée devant une juridiction incompétente, ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure) ;
- la reconnaissance par le débiteur du droit de son adversaire ;
- un acte d'exécution forcée (par exemple, un commandement de payer).

ARTICLE 30 - PÉRIMÈTRE CONTRACTUEL

Ce contrat est régi par :

- le Code des assurances ;
- la Proposition d'assurance constituée du Bulletin de souscription et de la présente Note d'Information valant Conditions Générales et ses Annexes ci-après désignées :
 - Garantie de Prévoyance « Garantie Plancher » (Annexe 1),
 - Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie (Annexe 2),
 - Liste des supports en unités de compte disponibles au contrat (Annexe 3). Les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.), sont disponibles auprès du Courtier ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion des supports concernés ;
- tout éventuel avenant à la Note d'Information valant Conditions Générales ;
- les Conditions Particulières.

AVERTISSEMENT

Il est précisé que Sélection Mezzodi est un contrat en unités de compte dans lequel le Souscripteur supporte intégralement les risques de placement, les supports en unités de compte étant sujets à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Annexe 1 - Garantie de prévoyance « Garantie plancher »

Cette option ne peut être retenue qu'à la souscription à condition toutefois, que l'(les) Assuré(s) soit (ent) âgé(s) de plus de douze (12) ans et de moins de soixante-quinze (75) ans.

Objet de la garantie

L'Assureur garantit qu'en cas de décès de l'Assuré avant survenance du terme, et en toute hypothèse avant son 75^{ème} anniversaire, les sommes dues au titre des investissements réalisés ne pourront être inférieures au capital plancher que le Souscripteur aura choisi entre les deux (2) options, ci-après dénommées.

Toutefois, le capital sous risque (qui est la différence entre le montant du capital assuré et la valeur effectivement atteinte par le contrat au jour du calcul) ne peut en aucun cas excéder un montant de 1 000 000 euros (le cas échéant, le capital plancher serait diminué de l'excédent correspondant).

Option 1 « Plancher simple »

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le(s) fonds en euros et sur les supports en unités de compte, diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.

Option 2 « Plancher indexée »

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le(s) fonds en euros et sur les supports en unités de compte indexée sur la base d'un taux annuel de 3,50 % diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière, des avances et intérêts non remboursés.

Prise d'effet de la garantie

La garantie plancher prend effet dès la souscription.

Prime

Chaque mardi, si la valeur atteinte par le contrat est inférieure au capital plancher assuré, l'Assureur calcule une prime à partir du déficit constaté (capital sous risque), du tarif défini ci-après et de l'âge de l'(des) Assuré(s).

Tarif

Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000 euros :

Âge de l'Assuré	Prime (en euros)	Âge de l'Assuré	Prime (en euros)
De 12 à 32 ans	12	54	77
33	13	55	82
34	14	56	87
35	15	57	93
36	17	58	100
37	18	59	107
38	20	60	115
39	21	61	123
40	24	62	134
41	26	63	145
42	29	64	158
43	33	65	172
44	36	66	188
45	40	67	205
46	43	68	223
47	47	69	243
48	51	70	266
49	54	71	290
50	58	72	317
51	62	73	345
52	67	74	377
53	72		

Chaque prime mensuelle est égale à la somme des primes éventuellement calculées chaque mardi.

Si le montant de la prime est supérieur ou égal à un seuil mensuel fixé pour l'année en cours à 15 euros, la prime mensuelle est prélevée à terme échu le dernier jour du mois en priorité sur la valeur atteinte du (des) fonds en euros Euro Epargne, Actif Général de Generali Vie, puis éventuellement par diminution de l'unité de compte la plus représentée puis sur le fonds France 2.

Si le seuil minimum de prélèvement mensuel n'est pas atteint, le prélèvement est différé à la prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant. En cas de rachat, de survenance du terme ou de décès de l'Assuré, les primes non acquittées sont alors prélevées sur le montant de la prestation servie.

En cas de co-souscription, les Co-Souscripteurs ont la possibilité de choisir le dénouement de la souscription :

- dénouement au premier décès : dans ce cas, on additionne les deux primes qui correspondent aux deux Assurés ;
- dénouement au second décès : dans ce cas, la prime retenue est la moins élevée des deux primes. Ce choix n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Exclusions

Toutes les causes de décès sont couvertes et mettent en jeu la présente garantie si elle a été souscrite, sauf pour les cas suivants :

- le suicide de l'Assuré : la garantie est de nul effet si l'Assuré se donne volontairement la mort au cours de la première (1^{ère}) année du contrat. Cette exclusion est maintenue même si le suicide est inconscient ;
- en cas de guerre : la garantie du présent contrat n'aura d'effet que dans les conditions qui seront déterminées par la législation à intervenir sur les assurances sur la vie en temps de guerre ;
- les risques d'aviation (compétitions aériennes, raids aériens, acrobaties, voltiges) ou tous les autres sports dangereux (sport de combat, vol à voile, delta, ULM, parachutisme, alpinisme, saut à l'élastique) sont exclus de la garantie ;
- la conséquence des accidents et maladies du fait intentionnel de l'Assuré ;
- le meurtre de l'Assuré par le(s) Bénéficiaire(s) de la garantie (Article L132-24 du Code des assurances) ;
- et en outre, toutes les causes prévues par la loi.

Résiliation de la garantie

- Par le Souscripteur :

Le Souscripteur a la faculté de résilier définitivement la garantie plancher. Pour ce faire, il doit adresser au siège de l'Assureur une lettre recommandée avec accusé de réception. La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

- Par Generali Vie :

Si la prime à prélever est supérieure au solde de la valeur atteinte, l'Assureur adressera au Souscripteur une lettre recommandée avec avis de réception précisant qu'il dispose d'un délai de quarante (40) jours à compter de l'envoi de celle-ci pour effectuer le versement de la prime : à défaut de paiement dans ce délai, la garantie plancher sera définitivement résiliée.

La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

Fin de la garantie

La garantie plancher cesse de produire ses effets en cas de rachat total du contrat, en cas de survenance du terme, en cas de non-paiement de la prime décès, en cas de résiliation ou au 75^{ème} anniversaire de l'(des) Assuré(s). Le versement du capital au(x) Bénéficiaire(s) met fin à la garantie plancher.

Annexe 2 - Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie

FISCALITÉ AU TERME OU EN CAS DE RACHAT

En cas de rachat, sauf application d'un régime particulier d'exonération, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de :

- 35 % si le rachat intervient avant le quatrième (4^{ème}) anniversaire du contrat,
- 15 % si le rachat intervient entre le quatrième (4^{ème}) et le huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat,
- 7,50 % si le rachat intervient après le huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat.

À partir du huitième (8^{ème}) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 euros ou 9 200 euros selon sa situation personnelle.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire, les produits sont soumis au prélèvement sur leur montant brut, c'est-à-dire sans prise en compte de l'abattement de 4 600 euros ou 9 200 euros et ouvrent droit à un crédit d'impôt dans les conditions fixées par la réglementation fiscale (BOI-PPM-RCM-30-10-20).

En cas de décès, pour l'imposition commune, le Souscripteur marié ou pacsé bénéficie d'un abattement de 9 600 euros.

Les produits sont également soumis aux prélèvements sociaux, dans les conditions prévues à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale en tenant compte de la domiciliation fiscale du Souscripteur et des supports sur lesquels le contrat est investi.

FISCALITÉ DE LA RENTE VIAGÈRE

Les rentes viagères sont imposables, pour une fraction de leur montant déterminé selon l'âge du crédientier lors de l'entrée en jouissance, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux dans les conditions prévues aux articles 158-6 du Code général des impôts et L136-7 du Code de la sécurité sociale.

FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès de l'Assuré, sauf exonération spécifique, les sommes rentes ou valeurs sont soumises aux règles énoncées ci-dessous dès lors qu'elles sont dues à un Bénéficiaire à titre gratuit désigné au contrat.

En l'absence de Bénéficiaire déterminé, les sommes font partie de la succession de l'Assuré et sont soumises aux droits de succession dans les conditions de droit commun.

Les primes sont versées avant le soixante-dixième (70^{ème}) anniversaire de l'Assuré :

Le capital décès versé au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat est soumis à un prélèvement forfaitaire, tel que prévu à l'article 990 I du Code général des impôts, après application d'un abattement de 152 500 euros tous contrats confondus.

Les primes sont versées après le soixante-dixième (70^{ème}) anniversaire de l'Assuré :

En application de l'article 757 B du Code général des impôts, des droits de mutation par décès sont dus par le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat, suivant le degré de parenté existant entre le(s) Bénéficiaire(s) et l'Assuré, à concurrence de la fraction de primes versées après les soixante-dix (70) ans de l'Assuré excédant 30 500 euros.

Cet abattement de 30 500 euros est un abattement global qui s'apprécie quel que soit le nombre de Bénéficiaires et de contrats.

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

Le contrat d'assurance vie intègre la base taxable de l'impôt de solidarité sur la fortune pour sa valeur de rachat au 1^{er} janvier de chaque année.

CAS PARTICULIER DES NON RÉSIDENT(E)S

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France sont soumises à un traitement fiscal spécifique. Les règles énoncées ci-dessus pourront leur être applicables sous certaines conditions, de même que la réglementation en vigueur dans leur pays de résidence.

Les personnes fiscalement domiciliées à l'étranger lors du fait générateur d'imposition qui justifient de leur statut pourront être exonérées des prélèvements sociaux.

NB : Les indications générales sur la fiscalité du contrat sont données sous réserve de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives en vigueur et n'ont pas de valeur contractuelle ; elles vous sont communiquées à titre purement indicatif.

SÉLECTION MEZZODI

Contrat d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros

ANNEXE 3 : Liste des supports en unités de compte disponibles au contrat

Codes produits : Durée Viagère : 2056 - Durée Déterminée : 2057

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010058529	AAA Actions Agro Alimentaire C	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000985442	Aberdeen Actions Euro R	Fonds commun de placement	ABERDEEN ASSET MANAGEMENT GESTION
LU0498180339	Aberdeen Global - Asia Pacific Equity Fund E2 Cap	SICAV	ABERDEEN INTL FD MANAGERS LTD
LU0011963245	Aberdeen Global Asia Pacific Equity Fund Usd A2	SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES SA
LU0476875439	Aberdeen Global Asian Property Share USD S2 Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES SA
LU0231459107	Aberdeen Global Asian Smaller Companies Fund A2	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES SA
LU0505785005	Aberdeen Global Eastern European Equity Fund S2 EUR Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES
LU0523222866	Aberdeen Global Em Markets Infrastructure Eq S2 Eur Hedged Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES
LU0523221975	Aberdeen Global Em Markets Infrastructure Eq S2 Usd Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES
LU0132412106	Aberdeen Global Emerging Markets Equity Fund Usd A2	SICAV	ABERDEEN INTL FD MANAGERS LTD
LU0278937759	Aberdeen Global Emerging Markets Smaller Companies A2	SICAV	ABERDEEN INTL FD MANAGERS LTD
LU0513834514	Aberdeen Global II Euro Government Bond Fund A2 Eur Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES
LU0476876247	Aberdeen Global Japanese Equity JPY S2 Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES SA
LU0132414144	Aberdeen Global Select Emerging Markets Bond Fund A2 Usd Cap	SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES
LU0476877211	Aberdeen Global Technology Equity Usd S2 Cap	Compartment SICAV	ABERDEEN GLOBAL SERVICES SA
FR0000298457	Absolu Véga	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010377143	Acropole Convertibles Europe A	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010307876	Action Privée Europe	Fonds commun de placement	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010559302	AF Patrimoine Réactif	Fonds commun de placement	AMILTON ASSET MANAGEMENT
FR0010321802	Agressor	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010330902	Agressor PEA	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010526061	Alienor Alter Euro A	Fonds commun de placement	ALIENOR CAPITAL
FR0007071378	Aliénor Optimal A	Fonds commun de placement	ALIENOR CAPITAL
LU0572586591	Alken Fund AbsolUte Return Europe A Cap	Compartment SICAV	ALKEN LUXEMBOURG SARL
LU0524465977	Alken Fund European Opportunities A EUR Cap	SICAV	ALKEN LUXEMBOURG SARL
LU0235308482	Alken Fund European Opportunities R Cap	SICAV	ALKEN LUXEMBOURG SARL
FR0010651216	Allegro Concerté	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010217000	Alpha Equity R	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010612556	America LMM A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010790014	America LMM B	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010506055	Amilton Conviction Europe P	Fonds commun de placement	AMILTON ASSET MANAGEMENT
FR0010729087	Amilton Global Allocation	Fonds commun de placement	AMILTON ASSET MANAGEMENT
FR0010687749	Amilton Premium	Fonds commun de placement	AMILTON ASSET MANAGEMENT
FR0010191833	Amundi Absolute Strategic Forex P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010176891	Amundi Actions Asie P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010188383	Amundi Actions Emergents P	Fonds commun de placement	AMUNDI

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010458745	Amundi Actions Euro ISRP	SICAV	AMUNDI
FR0000972655	Amundi Actions Foncier (D)	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0000944696	Amundi Actions France P (C)	SICAV	AMUNDI
FR0010478768	Amundi Actions Minergior P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010352138	Amundi Actions Monde P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010188144	Amundi Actions Orient (C)	SICAV	AMUNDI
FR0010165944	Amundi Actions Restructurations P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010153320	Amundi Actions USA ISRP	Fonds commun de placement	AMUNDI
LU0907913460	Amundi Bond Global Emerging Hard Currency AE Eur Cap	SICAV	AMUNDI
FR0010188136	Amundi Convertibles Euroland	SICAV	AMUNDI
FR0010191866	Amundi Dynarbitrage Volatilité P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0011223577	Amundi Europe Microcaps P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010093682	Amundi Europe Monde	Fonds commun de placement	CREDIT AGRICOLE
LU0272941971	Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities - AEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0518421895	Amundi Funds Bond Euro Government - AEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0201576401	Amundi Funds Bond Euro Inflation - AEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0201577391	Amundi Funds Bond Europe - AEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0568615057	Amundi Funds Convertible Europe - AEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0347592940	Amundi Funds Equity Brazil - AUC	SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0568608276	Amundi Funds Equity Global Gold Mines - AUC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0119137254	Amundi Funds Equity Global Select - AUC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0165623512	Amundi Funds Equity Greater China - AUC	SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0165623785	Amundi Funds Equity Greater China - SUC	Fonds commun de placement	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0568583933	Amundi Funds Equity Japan Target - AHEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0568583008	Amundi Funds Equity Japan Target - AJC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0201575346	Amundi Funds Equity Latin America - AUC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0201575858	Amundi Funds Equity Latin America - SUC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0569690554	Amundi Funds Equity Mena A Eur Cap	SICAV	AMUNDI
LU0568602667	Amundi Funds Equity US Concentrated Core - AUC (C)	SICAV	AMUNDI
LU0568606148	Amundi Funds Equity US Relative Value - AHEC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
LU0568605769	Amundi Funds Equity US Relative Value - AUC	Compartment SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
FR0007477146	Amundi Global Macro 2 I	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010001206	Amundi Global Macro 4	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010750877	Amundi Inflation Monde P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0000983637	Amundi Multimangers Oblig P-C	SICAV	AMUNDI
FR0010181990	Amundi Oblig Haut Rendement P	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010032573	Amundi Oblig Internationales EUR I	SICAV	AMUNDI
FR0010156604	Amundi Oblig Internationales EUR P	SICAV	AMUNDI
FR0000288185	Amundi Small Cap Europe P	SICAV	AMUNDI
FR0007451604	Amundi Trésor Dollar	Fonds commun de placement	AMUNDI
FR0010611293	Arty	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
FR0007048996	Atlantic Patrimoine A	Fonds commun de placement	AMILTON ASSET MANAGEMENT
FR0010106880	Atout Euroland	Fonds commun de placement	CREDIT AGRICOLE
FR0010093716	Atout France (C)	Fonds commun de placement	CREDIT AGRICOLE
FR0010101980	Atout Monde (C)	Fonds commun de placement	CREDIT AGRICOLE
FR0010036962	Atout Vert Horizon	Fonds commun de placement	CREDIT AGRICOLE
FR0000172041	AXA Aedificandi A C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170193	AXA Aedificandi A D	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000447807	AXA Amérique Actions C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000447849	AXA Asie Actions C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000288946	AXA Court Terme A C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0000436453	AXA Court Terme Dollar A	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000288664	AXA Euro Crédit C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000982761	AXA Euro Valeurs Responsables C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170243	AXA Europe Actions A C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170318	AXA Europe Opportunités A C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170516	AXA Europe Small Cap A C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000172215	AXA France Actions C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170284	AXA France Actions D	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000447864	AXA France Opportunités A C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170391	AXA France Small Cap C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000978371	AXA IM Euro Liquidity	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
LU0523282928	AXA IM FIIS US Short Duration High Yield E EUR Hedged Cap	Compartiment Fonds commun de placement	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0292585626	AXA IM FIIS Us Short Duration High Yield F Eur Cap	Fonds commun de placement	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0194346564	AXA IM FIIS Us Short Duration High Yield I Eur Cap	Fonds commun de placement	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
FR0000990756	AXA Indice Euro C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000172066	AXA Indice France C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170433	AXA Indice France D	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000436438	AXA Indice USA C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000170508	AXA International Actions D	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000289027	AXA International Oblig (D)	SICAV	AXA SA
FR0000172348	AXA International Oblig C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000289035	AXA N.P.I. Actions C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000172090	AXA Obligations Européennes (D)	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0010011171	AXA Or et Matières Premières C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000447773	AXA Patrimoine Modéré C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000447799	AXA Patrimoine Vitalité C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000447039	AXA PEA Régularité C	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
IE0004354209	AXA Rosenberg Equity Alpha Japan Equity Alpha B Jpy Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069721	AXA Rosenberg Equity Alpha Japan Small Cap B Eur Cap	Compartiment Fonds commun de placement	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069382	AXA Rosenberg Equity Alpha Pacific Ex Japan B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069051	AXA Rosenberg Global Equity Alpha B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069168	AXA Rosenberg Global Small Cap Alpha B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069614	AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069499	AXA Rosenberg Pacific Ex Japan Small Cap B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0004346098	AXA Rosenberg Pan European Equity B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0004351072	AXA Rosenberg Pan European Small Cap B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
IE0031069275	AXA Rosenberg Us Equity Alpha Fund B Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELA
FR0000170292	AXA Valeurs Euro A C	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
FR0000992182	AXA Valeurs ex Eurolande (C)	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS
LU0800573007	AXA WF Emerging Markets Short Dur Bonds E EUR95% Hedged Cap	Compartiment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0327689542	AXA WF Framlington Emerging Markets A Eur Cap	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS
LU0327690391	AXA WF Framlington Emerging Markets E Eur Cap	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS
LU0146923395	AXA WF Framlington Europe Emerging A Eur Cap	Fonds commun de placement	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0212992860	AXA WF Framlington Europe Microcap A Cap	Compartiment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0125727601	AXA WF Framlington Europe Opportunities A Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0216734045	AXA WF Framlington Europe Real estate Securities A Eur Cap	Compartiment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0216736503	AXA WF Framlington Europe Real estate Securities E Eur cap	Compartiment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0125741180	AXA WF Framlington Europe Small Cap A Eur Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0266012235	AXA WF Framlington Global Real estate Securities A Eur Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0266012409	AXA WF Framlington Global Real estate Securities E EUR Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0316218527	AXA WF Framlington Human Capital A Eur Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0293680319	AXA WF Framlington Hybrid Resources A Eur Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0266019321	AXA WF Framlington Junior Energy A EUR Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0296616187	AXA WF Framlington Junior Energy E Eur Cap	SICAV	AXA INVESTMENT MANAGERS
LU0087657150	AXA WF Framlington Switzerland A Chf Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0189847683	AXA WF Framlington Talents Global A Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0179866438	AXA WF Optimal Income A Eur Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0184634821	AXA WF Optimal Income E Eur Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0251659180	AXA World Funds Euro 7- 10 A Eur Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0189846529	AXA World Funds Euro Credit PLUs E Eur Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0251658968	AXA World Funds Euro Inflation Bonds E Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0251658612	AXA World Funds Euro Inflation Bonds A Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0266009793	AXA World Funds Global Inflation Bonds A Eur Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0266010296	AXA World Funds Global Inflation Bonds E Eur Cap	SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
LU0276013249	AXA World Funds Us Hi Yield Bds E Eur Hedged Cap	Compartment SICAV	AXA FUNDS MANAGEMENT SA
FR0010946558	Axiom Obligataire R	Fonds commun de placement	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS
FR0000286072	BBM V-Flex AC	SICAV	MONTPENSIER FINANCE
FR0010651224	BDL Convictions	Fonds commun de placement	BDL CAPITAL MANAGEMENT
FR0010174144	BDL Rempart Europe	Fonds commun de placement	BDL CAPITAL MANAGEMENT
FR0000994451	Best Business Models IC	Fonds commun de placement	MONTPENSIER FINANCE
FR0010583153	Best Business Models RC	Fonds commun de placement	MONTPENSIER FINANCE
FR0010305201	BF EvoLUtion	Fonds commun de placement	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010720631	BFT Europe Dividendes C	Fonds commun de placement	BFT GESTION SA
FR0011043009	BFT Global Stratégies Plus A	Fonds commun de placement	BFT GESTION SA
LU0224105980	BGF Continental European Flexible Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU00908030497	BGF Emerging Europe Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0011850392	BGF Emerging Europe Fund A2 EUR	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0050372472	BGF Euro Bond Fund A2 EUR	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0093502762	BGF Euro- Markets Fund A2 EUR Cap	SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0093503141	BGF Euro- Markets Fund E2 EUR Cap	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0011846440	BGF European Fund A2 Eur Cap	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0147394679	BGF European VaLUe Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0154234636	BGF European Special Situations Fund A2 Eur Cap	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0154235443	BGF European Special Situations Fund E2 Eur Cap	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171283533	BGF Global Allocation Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0011850046	BGF Global Opportunities Fund A2 USD	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0006061252	BGF Japan Small & Midcap Opportunities Fund A2 USD	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171289498	BGF Latin American Fund A2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0072463663	BGF Latin American Fund A2 USD Cap	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171289571	BGF Latin American Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0147409709	BGF Latin American Fund E2 USD	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0124384867	BGF New Energy Fund A2 USD	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171290074	BGF New Energy Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0011847091	BGF United Kingdom Fund A2 GBP	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171296949	BGF US Flexible Equity Fund E2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171298721	BGF US Small & Midcap Opportunities Fund E2 EUR	SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0385154629	BGF World Agriculture A2 Cap	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171301533	BGF World Energy Fund A2 EUR	Compartment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0122376428	BGF World Energy Fund A2 USD	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171304552	BGF World Energy Fund E2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171305526	BGF World Gold Fund A2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0055631609	BGF World Gold Fund A2 USD	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0171306680	BGF World Gold Fund E2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0326422689	BGF World Gold Fund Hedged A2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0326423224	BGF World Gold Hedged Fund E2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0172157280	BGF World Mining Fund A2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0075056555	BGF World Mining Fund A2 USD	Fonds commun de placement	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0172157363	BGF World Mining Fund E2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0326425351	BGF World Mining Fund E2 EUR	Compartiment SICAV	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
FR0010115410	BNP Paribas Actions Euroland C	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010116541	BNP Paribas Actions Euroland D	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010028910	BNP Paribas Actions Europe P C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010028928	BNP Paribas Actions Japon	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010108977	BNP Paribas Actions Monde	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010028779	BNP Paribas Actions Usa	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077206	BNP Paribas Ciquet Euro	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077230	BNP Paribas Ciquet US	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010028761	BNP Paribas Convertibles Europe P	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077412	BNP Paribas Développement Humain P	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077461	BNP Paribas Energie	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010302398	BNP Paribas Ethéis C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010137166	BNP Paribas Euro Valeurs Durables C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077362	BNP Paribas Europe Dividende C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077321	BNP Paribas Finance Europe	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0000980120	BNP Paribas Floréal 100	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010156216	BNP Paribas Immobilier C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010144550	BNP Paribas Immobilier D	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010536144	BNP Paribas Indice Euro P	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010106831	BNP Paribas Indice France C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
LU0010000809	Bnp Paribas L1 Bond Europe PLUs Classic EUR	Compartiment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0087047089	Bnp Paribas L1 Sustainable Active Allocation Cl Cap	Compartiment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
FR0010077172	BNP Paribas Midcap Europe P	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010616177	BNP Paribas Midcap France C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
fr0010077859	BNP Paribas Midcap France D	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0000299620	BNP Paribas Mone Etat P	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010098210	BNP Paribas Obli Long Terme C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010104901	BNP Paribas Obli Long Terme D	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010133892	BNP Paribas Obli Monde	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010112615	BNP Paribas Obli Moyen Terme C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010093872	BNP Paribas Obli Revenus	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
LU0236673397	BNP Paribas Quam Fund 10/25 Cap	Fonds commun de placement	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
FR0000174526	BNP Paribas Retraite 75 P D	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010128587	Bnp Paribas Smallcap Euroland C	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010294959	BNP Paribas Structure Court Terme M	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010077453	BNP Paribas Technologies Europe	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010325597	BNP Paribas Télécoms	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010116343	BNP Paribas Trésorerie P C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010261842	BNP Paribas Utilities	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010028902	BNP Paribas Valeurs Françaises P C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
IE0032722260	BNY Mellon Euroland Bond Fund A Eur Cap	SICAV	BNY MELLON GLOBAL AM
IE00B4Z6HC18	BNY Mellon Global Real Return Fund EUR A	SICAV	BNY MELLON ASSET MGMT INTL LTD

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010135434	Brongniart Rendement C	Fonds commun de placement	OM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0010712729	CamGestion Euroblig O C	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010155226	CamGestion Actions France	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0007074208	CamGestion Actions Rendement	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010177527	CamGestion Avenir Investissement O	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010633818	CamGestion Capi Oblig	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0007085436	CamGestion Club Patrimoine O	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0000285629	CamGestion Convertibles Europe O	SICAV	CAMGESTION
FR0010750349	Camgestion Emerging Perspectives O	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010217588	CamGestion Euro Mid Cap	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010693168	CamGestion Oblicycle Credit O	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010652743	CamGestion Obligations Europe O	SICAV	CAMGESTION
FR0010168351	CamGestion Situations Spéciales	Fonds commun de placement	CAMGESTION
FR0010149161	Carmignac Court Terme A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010149302	Carmignac Emergents A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010149112	Carmignac Euro- Entrepreneurs A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010149179	Carmignac Euro- Patrimoine A Eur acc	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010148981	Carmignac Investissement A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010312660	Carmignac Investissement E Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010147603	Carmignac Investissement Latitude A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010135103	Carmignac Patrimoine A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010306142	Carmignac Patrimoine E Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
LU0336084032	Carmignac Portfolio Capital PLUs A Eur Cap	SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
LU0164455502	Carmignac Portfolio Commodities A Eur Cap	SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
LU0336083810	Carmignac Portfolio Emerging Discovery A Eur acc	SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
LU0592698954	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine A Eur acc	Compartiment SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
LU0336083497	Carmignac Portfolio Global Bond A Eur acc	Compartiment SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
LU0099161993	Carmignac Portfolio Grande Europe A Eur acc	Compartiment SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
LU0294249692	Carmignac Portfolio Grande Europe E Eur acc	Compartiment SICAV	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG
FR0010149211	Carmignac Pro□ Réactif 100	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010149203	Carmignac Pro□ Réactif 50 A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010148999	Carmignac Pro□ Réactif 75 A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010149120	Carmignac Sécurité A Eur	Fonds commun de placement	CARMIGNAC GESTION
FR0010953794	CBT Action Eurovol 20 R	Fonds commun de placement	CBT GESTION
FR0011010016	CBT vol 15	Fonds commun de placement	CBT GESTION
FR0011010024	CBT vol 25	Fonds commun de placement	CBT GESTION
FR0011010057	CBT Vol 7.5	Fonds commun de placement	CBT GESTION
FR0010734376	CCR Actions Biotech « B couverte EU US »	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007028063	CCR Actions Biotech A	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010191627	CCR Actions Engagement Durable R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0000281230	CCR Actions France	SICAV	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010191171	CCR Active Alpha R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007000427	CCR Arbitrage Volatilité 150 R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007016068	CCR Croissance Europe R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010390815	CCR Flex Alpha Europe R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010748723	CCR Flex Court Terme R	SICAV	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010626853	CCR Flex Croissance R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010626291	CCR Flex Patrimoine R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010455428	CCR Long Vol R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007061882	CCR Mid Cap Euro R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007019997	CCR Opportunités Monde 100	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010172437	CCR Opportunités Monde 50 R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007057336	CCR Opportunity	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010730127	CCR Spread Opportunities I	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0011351592	CCR Spread Opportunités R EUR	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0000979965	CCR Stratégie Actions Internationales R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010437350	CCR Trésorerie Terme C	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0010608166	CCR Valeur R	Fonds commun de placement	CCR ASSET MANAGEMENT
FR0007076930	Centifolia C	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
FR0007450002	CG Nouvelle Asie	Fonds commun de placement	COMGEST SA
FR0010271619	Champlain Opportunité	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE CHAMPLAIN
FR0010177899	Choix Solidaire C	SICAV	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0000990947	CM- CIC Monétaire C	Fonds commun de placement	CM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0007390174	CM- CIC Or et Mat C	Fonds commun de placement	CM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0000979239	CM- CIC PEA Sérénité	Fonds commun de placement	CM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0000986614	CM- CIC Usa	Fonds commun de placement	CM- CIC ASSET MANAGEMENT
LU0043993400	Comgest Asia B Usd Cap	SICAV	COMGEST SA
LU0039989081	Comgest Europe B Chf Cap	SICAV	COMGEST SA
IE0033535182	Comgest Growth Emerging Markets Fund Usd Cap	Compartiment SICAV	COMGEST ASSET MANAGEMENT LTD
IE00B03DF997	Comgest Growth India Usd Cap	SICAV	COMGEST ASSET MANAGEMENT LTD
IE0030351732	Comgest Growth Plc Greater China Eur Cap	Compartiment SICAV	COMGEST ASSET MANAGEMENT LTD
IE0004767087	Comgest Growth Plc Japan Jpy Cap	SICAV	COMGEST ASSET MANAGEMENT LTD
FR0000281495	Comgest Japan	SICAV	COMGEST SA
FR0000284689	Comgest Monde C	SICAV	COMGEST SA
FR0011227313	Convictions Classic A	Fonds commun de placement	CONVICTIONS ASSET MNGT
FR0010529792	Convictions Europactive P	Fonds commun de placement	CONVICTIONS ASSET MNGT
FR0010687038	Convictions Premium A	Fonds commun de placement	CONVICTIONS ASSET MNGT
FR0010687020	Convictions Premium B	Fonds commun de placement	CONVICTIONS ASSET MNGT
FR0007085691	Convictions Premium P	Fonds commun de placement	CONVICTIONS ASSET MNGT
FR0011354646	CPR Actions France - Amundi Indicia France D	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010619916	CPR Active Europe P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010501858	CPR Active US P	SICAV	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010725499	CPR Convexité C	SICAV	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010725507	CPR Convexité D	Compartiment SICAV	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010097642	CPR Croissance Dynamique P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010097667	CPR Croissance Prudente P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010097683	CPR Croissance Réactive P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010330258	CPR Europe Nouvelle P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010832469	CPR Focus Inflation P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010325605	CPR Global Return Bond P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010565366	CPR Middle Cap France D	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010745216	CPR Monétaire SR B	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010304089	CPR Oblig 12 Mois P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010469312	CPR Renaissance Japon P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0007079975	CPR Renaissance Monde P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010836163	CPR Silver Age P	Fonds commun de placement	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0007050190	DNCA EvoLUtif C	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
FR0010354837	DNCA EvoLUtif PEA	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
LU0284394821	DNCA INVEST - EvoLUtif B Cap	Compartiment SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0383784146	DNCA INVEST - Global Leaders B Cap	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0284396289	DNCA INVEST - VaLUe Europe B Cap	Compartiment SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0401809073	DNCA INVEST- Convertibles A Cap	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0870553459	DNCA INVEST Europe Growth B Cap	SICAV	DNCA FINANCE
LU0284393930	DNCA INVEST European Bond Opportunities A Eur Cap	SICAV	DNCA FINANCE
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A Eur Cap	Compartiment SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0309082369	DNCA Invest Infrastructures LIFE A Cap	Compartiment SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0309082799	DNCA Invest Infrastructures LIFE B Cap	Compartiment SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0462973347	DNCA INVEST- Miura B Cap	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG
LU0284395802	DNCA INVEST South European Opportunities B Eur Cap	SICAV	DNCA FINANCE
FR0010986315	DNCA Sérénité Plus C	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
FR0010058008	Dnca VaLUe Europe C	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
FR0010229187	DORVAL Convictions PEA	Fonds commun de placement	DORVAL FINANCE
FR0010557967	Dorval Convictions P	Fonds commun de placement	DORVAL FINANCE
FR0010354811	Dorval Flexible Emergents P	Fonds commun de placement	DORVAL FINANCE
FR0010687053	Dorval Flexible monde A	Fonds commun de placement	DORVAL FINANCE
FR0010158048	Dorval Managers C	Fonds commun de placement	DORVAL FINANCE
LU0332315638	East Capital LUX Eastern European A Eur Cap	Compartiment SICAV	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT
LU0332315471	East Capital LUX Eastern European A Usd Cap	Compartiment SICAV	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT
LU0272828905	East Capital LUX Russian Fund A EUR Cap	Compartiment SICAV	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT
FR0010321810	Echiquier Agenor	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010433805	Echiquier Amérique	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0011558246	Echiquier Entrepreneurs	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
FR0010859769	Echiquier Global	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0011449537	Echiquier Global Convertibles	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0011449628	Echiquier Global Emergents	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010434688	Echiquier Japon	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010321828	Echiquier Major	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010491803	Echiquier Oblig	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010434019	Echiquier Patrimoine	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0011360700	Echiquier Value	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE L ECHIQUIER
FR0010214213	Eco Actions Croissance Euro C	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0000973562	Eco Actions Rendement C	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0010199091	Eco Actions Rendement Euro C	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0000990848	Eco Actions US	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0010094797	Eco Allocation Libre	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0010191908	Eco Convertibles Euro C	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0000443756	Eco Prime de Risque	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0010057562	Eco Quant Trésorerie Dynamique C	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0010091116	Ecureuil Bénéfices Responsable	Fonds commun de placement	MIROVA
FR0010091132	Ecureuil Investissements	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
LU0073868852	Edgewood L Select Us Select Growth Usd A Cap	SICAV	HSBC
FR0010168807	Edmond De Rothschild Capital C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010176487	Edmond de Rothschild Euro Leaders C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010618538	Edmond De Rothschild Allocation Dynamique C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010618520	Edmond De Rothschild Allocation Patrimoine C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010618504	Edmond De Rothschild Allocation Rendement C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0011102110	Edmond de Rothschild Asia Leaders C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010144675	Edmond De Rothschild Bond Allocation C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010479923	Edmond de Rothschild China A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0007021050	Edmond De Rothschild Emerging Bonds C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010172825	Edmond de Rothschild Euro Leaders D	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010505578	Edmond de Rothschild Euro SRI A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010204552	Edmond de Rothschild Europe Convertibles A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010696773	Edmond de Rothschild Europe Flexible A	Compartiment Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010177998	Edmond de Rothschild Europe Midcaps A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010398966	Edmond de Rothschild Europe Synergy A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010588681	Edmond de Rothschild Europe VaLUe & Yield C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
LU1082942308	Edmond de Rothschild Fund Premiumsphere A Eur Cap	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010127522	Edmond De Rothschild Géosphère C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010773036	Edmond de Rothschild Global Convertibles A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010449868	Edmond de Rothschild Global Emerging A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010193227	Edmond de Rothschild Global Healthcare A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010616201	Edmond de Rothschild Global Value A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010657890	Edmond de Rothschild Goldsphere A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010664086	Edmond de Rothschild Goldsphere B	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010479931	Edmond de Rothschild India A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010556159	Edmond de Rothschild InfraspHERE A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
fr0011100965	Edmond de Rothschild Latin America C	Compartiment Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010035865	Edmond De Rothschild Long Duration Bonds C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0007023692	Edmond de Rothschild Monde Flexible A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010027623	Edmond De Rothschild Monécourt C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010259838	Edmond De Rothschild Multi Alternatif Equilibre Euro C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0011041722	Edmond De Rothschild Multi Alternatif Explorer C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010690990	Edmond De Rothschild Multigest Sélection Credit C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010041822	Edmond de Rothschild Patrimoine A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010459693	Edmond De Rothschild Quadrim 4 C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010983924	Edmond de Rothschild Selective Japan C	Compartiment Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010148932	Edmond De Rothschild Signatures 12M A	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010172783	Edmond De Rothschild Signatures Euro High Yield C	SICAV	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010172767	Edmond De Rothschild Signatures Euro Investment Grade C	SICAV	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010588343	Edmond de Rothschild Tricolore Rendement C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010588350	Edmond de Rothschild Tricolore Rendement D	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010589044	Edmond de Rothschild US VaLUe & Yield C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0011178151	Edmond de Rothschild US VaLUe & Yield CH	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0000400434	Elan France Bear	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010100495	Elan Gestion Alternative C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010546531	Elan Japindice C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011859149	Eleur Patrimoine R	Fonds commun de placement	CONVICTIONS ASSET MNGT
FR0010242453	Elite 1818 Convictions Europe	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010078279	Elite 1818 Court Terme Dynamique	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010289835	Elite 1818 Dynamisme	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010247023	Elite 1818 Equilibre	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0011037894	Elite 1818 Euro Rendement	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000444531	Elite 1818 Euro Spread C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007371877	Elite 1818 Euro Spread D	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010242461	Elite 1818 Europe Opportunité	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010458190	Elite 1818 France Opportunité	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010247031	Elite 1818 Modération	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010458216	Elite 1818 Modération Monde	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010242479	Elite 1818 Monde Multisecteurs	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007465083	Elite 1818 Obligations Euro C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007474937	Elite 1818 PEA Tranquillité	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010242487	Elite 1818 Secteur Immobilier	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000294118	Elite 1818 Sécurité	SICAV	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010289827	Elite 1818 Stratégies	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010701433	Enjeux Nouveaux Mondes	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0000004970	Epargne Ethique Actions C	SICAV	EOOFI INVESTISSEMENTS
FR0010487512	Epargne Patrimoine C	Fonds commun de placement	HAAS GESTION

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0007023700	Equilibre Discovery	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
FR0010161349	Eurocash A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007046578	Europe VaLUe C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007051040	Eurose C	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
FR0000984379	Exane Gulliver Fund I	Fonds commun de placement	EXANE ASSET MANAGEMENT
FR0010490383	Exane Gulliver Fund P	Fonds commun de placement	EXANE ASSET MANAGEMENT
FR0010320077	Exane Pleiade Fund P	Fonds commun de placement	EXANE ASSET MANAGEMENT
FR0010402990	Exane Pleiade Performance P	Fonds commun de placement	EXANE ASSET MANAGEMENT
FR0007488507	Expert Actions Europe P	Fonds commun de placement	ODDO ET CIE
FR0011485135	FCP Tenor	Fonds commun de placement	ECOFI INVESTISSEMENTS
FR0010156232	FCP Vega Patrimoine A	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
LU0080749848	FF Fidelity Patrimoine A Eur	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0202403266	Fidelity Active Strategy Europe Fund A ACC Eur Cap	SICAV	FIDELITY WORLDWIDE INVESTMENT
LU0650957938	Fidelity Active Strategy- Emerging Markets A ACC USD Cap	SICAV	FIL INV MGT LUX SA
LU0251127410	Fidelity America Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0187121727	Fidelity American Diversified A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261945553	Fidelity Asean Fund A Usd Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048573645	Fidelity Asean Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048574536	Fidelity Australia Fund A- AUD Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0594300096	Fidelity China Consumer Fd A EUR Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0318931192	Fidelity China Focus Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261950470	Fidelity Emerging Markets Fund A Usd Cap	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
FR0000008674	Fidelity Europe	Compartment SICAV	FIL GESTION
LU0048578792	Fidelity European Growth Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0251130802	Fidelity European High Yield Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0251129549	Fidelity European Larger Companies Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0303816705	Fidelity Fds Emerging Europe, Middle East and Africa A Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0303823156	Fidelity Fds Emerging Europe, Middle East and Africa A Cap	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261948904	Fidelity Fund Iberia Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0069450822	Fidelity Funds America Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048573561	Fidelity Funds America Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0077335932	Fidelity Funds American Growth Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0054237671	Fidelity Funds Asian Special Situation Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0173614495	Fidelity Funds China Focus Fund A	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0303816887	Fidelity Funds Emerging Europe Middle East Africa E Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048575426	Fidelity Funds Emerging Markets Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0115763970	Fidelity Funds Emerging Markets Fund E Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0052588471	Fidelity Funds Euro Balanced Fund A	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0088814487	Fidelity Funds Euro BLUe Chip Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048579097	Fidelity Funds Euro Bond Fund A EUR Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0069450319	Fidelity Funds Euro Stoxx 50 Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0083291335	Fidelity Funds European Aggressive Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0251129465	Fidelity Funds European Aggressive Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0119124781	Fidelity Funds European Dynamic Growth Fund A Eur Dis	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0110060430	Fidelity Funds European High Yield Fund A Eur Dis	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0119124278	Fidelity Funds European Larger Companies Fund A Dis	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261951528	Fidelity Funds European Smaller Companies Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0061175625	Fidelity Funds European Smaller Companies Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261948060	Fidelity Funds France Fund A Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048579410	Fidelity Funds France Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0114720955	Fidelity Funds Global Health Care Fund A Eur Dis	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0099574567	Fidelity Funds Global Technology Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0099575291	Fidelity Funds Global Telecommunications Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048580855	Fidelity Funds Greater China Fund A	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048581077	Fidelity Funds Iberia Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0197230542	Fidelity Funds India Focus Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0055114457	Fidelity Funds Indonesia Fund A	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048582984	Fidelity Funds International Bond Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0251130042	Fidelity Funds Japan Fund A Eur Cap	SICAV	FIDELITY INVESTMENTS
LU0069452018	Fidelity Funds Japan Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048585144	Fidelity Funds Japan Fund A JPY Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048587603	Fidelity Funds Japan Smaller Companies Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0061324488	Fidelity Funds Korea Fund A	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048588080	Fidelity Funds Nordic Fund A Sek Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0103194394	Fidelity Funds Selection Europe Fund A	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0103193743	Fidelity Funds Selection Internationale Fund A	SICAV	FIDELITY INVESTMENTS
LU0048588163	Fidelity Funds Singapore Fund A	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261946445	Fidelity Funds South East Asia Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048597586	Fidelity Funds South East Asia Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048620586	Fidelity Funds Sterling Bond Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0054754816	Fidelity Funds Switzerland Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0075458603	Fidelity Funds Taiwan Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048622798	Fidelity Funds Us Dollar Bond Fund A Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0261948227	Fidelity Germany Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048580004	Fidelity Germany Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0114722498	Fidelity Global Financial Services Fund A Eur Dis	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0114722902	Fidelity Global Industrials Fund A Eur Dis	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0237698757	Fidelity Global Property Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048584097	Fidelity International Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
GB0003865176	Fidelity Investment Funds American	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT SERVIC UK LTD
GB0003874798	Fidelity Investment Funds European Fund	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT SERVIC UK LTD
LU0048584766	Fidelity Italy Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0161332480	Fidelity Japan Advantage Fund A Jpy Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
GB0003860565	Fidelity Japan Smaller Companies Fund	Compartment SICAV	FIL INVESTMENT SERVIC UK LTD
LU0050427557	Fidelity Latin America Fund A Usd Cap	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048587868	Fidelity Malaysia Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
FR0000172363	Fidelity Monde	Compartment SICAV	FIL GESTION
LU0049112450	Fidelity Pacific Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048621477	Fidelity Thailand Fund A Usd Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0048621717	Fidelity United Kingdom Fund A Gbp Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0069449576	Fidelity World Fund A Eur Dis	SICAV	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX
LU0068578508	First Eagle Amundi International Fund AU Usd Cap	SICAV	AMUNDI LUXEMBOURG
FR0007028287	Fourpoints America RH EUR	Fonds commun de placement	FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS
FR0010560664	Fourpoints Euro Global Leaders R	Fonds commun de placement	FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS
FR0010340612	France Futur E C	SICAV	BFT GESTION SA
LU0109394709	Franklin Biotechnology Discovery Fund A Usd Cap	Compartment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0122612848	Franklin European Growth Fund A Eur Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0122612764	Franklin European Growth Fund N Eur Cap	Compartment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0065014192	Franklin High Yield Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0098860793	Franklin Income Fund A Usd Dis	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0140362707	Franklin Mutual Beacon Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0070302665	Franklin Mutual Beacon Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0140362889	Franklin Mutual Beacon Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLET INTL SERV SA
LU0094041471	Franklin Mutual Beacon Fund N Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLET INTL SERV SA
LU0140363002	Franklin Mutual European Fund A Eur Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0109981661	Franklin Mutual European Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0140363267	Franklin Mutual European Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0211333025	Franklin Mutual Global Discovery Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0211333298	Franklin Mutual Global Discovery Fund Fd N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0109392836	Franklin Technology Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0116920520	Franklin Templeton Japan Fund A Jpy Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0152983168	Franklin Templeton Japan Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0098860363	Franklin Us Equity Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0139292113	Franklin Us Equity Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0109402494	Franklin Us Equity Fund N Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0109391861	Franklin Us Opportunités Fund A Usd Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0260869903	Franklin US Opportunités Fund NE Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0188150956	Franklin US Opportunities Fund N Usd Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
FR0010376798	Fundquest Balanced P C	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010376822	Fundquest Dynamic (P)	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010376848	Fundquest Europe Opportunities P C	SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010611301	G Patrimoine	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010031195	Gallica C	Fonds commun de placement	DNCA FINANCE
FR0010930420	Gem Actions Europe AC	Compartiment Fonds commun de placement	MONTPENSIER FINANCE
FR0011268705	Gemequity R	Fonds commun de placement	GEMWAY ASSETS
FR0007064357	Generali Europe Mid- Caps	Fonds commun de placement	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0007064324	Generali France Small Caps C	Fonds commun de placement	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0007064449	Generali Japon P	Fonds commun de placement	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0010923854	Generali Monétaire	Fonds commun de placement	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0007494760	Generali Prudence P	Fonds commun de placement	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0010233726	Generali Trésorerie B	SICAV	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0010113894	GF Fidélité	Fonds commun de placement	GENERALI INVESTMENTS EUROPE
FR0011153014	Ginjer Actifs 360 A	Fonds commun de placement	GINJER AM
LU0169274734	GIS European High Yield Bonds DX Cap	SICAV	BG FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU0997480875	GIS European Recovery Equity Fund E Eur Cap	SICAV	GENERALI INVESTMENTS EUROPE S.
FR0007047527	Global Gold And Precious	Fonds commun de placement	FINANCE SA
FR0010745778	Grande Europe A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010923359	H2O Adagio R	Fonds commun de placement	H2O AM LLP
FR0010923367	H2O Moderato R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010923375	H2O Multibonds R	Fonds commun de placement	H2O AM LLP
FR0011008762	H2O Multiequities FC	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010923383	H2O Multistrategies R	Fonds commun de placement	H2O AM LLP
FR0011007418	H2O Tempo R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0007007968	Harmonie	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000437113	HSBC Actions Développement Durable A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000427809	HSBC Actions Europe A C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000439226	HSBC Actions France C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000438905	HSBC Actions Internationales G	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000421109	HSBC Actions Monde C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010143545	HSBC Actions Patrimoine (C)	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0000974453	Hsbc Alternato	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL AM FRANCE
FR0000438087	HSBC Clic Euro 85 G	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000438061	HSBC Clic Euro 90 G	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000438079	HSBC Clic Euro 95	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000428054	HSBC Clic Euro Pea 85	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000443079	HSBC Clic Euro Pea 90	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000971319	HSBC Euro Actions C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000972481	HSBC Euro Long Term Gvt Bond Fund A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000442329	HSBC Euro PME (C)	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000972473	HSBC Euro Short Term Bond Fund AC (Eur	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
LU0165289439	HSBC Gif Asia Ex Japan Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0082770016	HSBC Gif Asia Ex Japan Equity Smaller CompaniesA Eur Dis	SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0254978488	HSBC Gif Brazil Bond A Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0196696453	HSBC Gif Brazil Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0196696701	HSBC Gif Brazil Equity A Eur Dis	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0196696966	HSBC GIF Brazil Equity E Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0214875030	HSBC Gif Bric Equity M2 Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0254981946	HSBC Gif BRIC Markets Equity A Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0164865239	HSBC Gif Chinese Equity A Eur Cap	Fonds commun de placement	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0039217434	Hsbc Gif Chinese Equity A Eur Dis	Fonds commun de placement	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0165081018	Hsbc Gif Economic Scale Index US Equity E Usd Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0165074666	HSBC Gif Euroland Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0165073775	HSBC Gif Euroland Equity Smaller Companies A SGD Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0165191387	HSBC Gif Global Core PLUs Bond A Usd Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0164880469	HSBC Gif Hong Kong Equity A Usd Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0164881194	HSBC Gif Indian Equity A Usd Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0066902890	HSBC Gif Indian Equity A Usd Dis	Fonds commun de placement	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0164858028	HSBC Gif Indian Equity E Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENTS LUX
LU0164882085	HSBC Gif Japanese Equity A Eur Cap	SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0223212266	HSBC Gif Korean Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0254985343	HSBC Gif Latin American Equity M1 Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0164908906	Hsbc Gif Singapore Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0213961682	HSBC Gif Turkey Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0358924438	HSBC ISF Multialpha Europe Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0358928850	HSBC ISF Multialpha North America Equity A Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
FR0000428732	HSBC Microcaps Euro C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000990665	HSBC Middle Cap Euro C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007006671	HSBC Mix Dynamique	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007003868	HSBC Mix Equilibre	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007497953	HSBC Mix Modéré	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
LU0087927710	HSBC Multi Index Japanese Equity H Eur Cap	Compartiment SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
LU0087925003	HSBC Multi Index Us Equity H Eur Cap	SICAV	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU
FR0000286312	HSBC Oblig Euro C	SICAV	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007051925	HSBC Oblig Inflation Euro GC	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010329391	HSBC Select Balanced A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL AM FRANCE
FR0007036900	HSBC Sélect Equity A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010058628	HSBC Small Cap France A	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000982449	HSBC Special Situations Europe AC	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010043216	HSBC Valeurs Haut Dividende A C	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0000974297	HSBC World Equity	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0010077917	Indépendant Patrimoine	Fonds commun de placement	AMILTON ASSET MANAGEMENT

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010384826	Intrinsèque Europe P	Fonds commun de placement	PASTEL & ASSOCIES SA
FR0000284275	Invesco Taïga E	SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
FR0010135871	Invesco Actions Euro E	SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
LU0115144486	Invesco Active Multi-Sector Credit Fund E Eur Cap	SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0075112721	Invesco Asia Opportunities Equity Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0066341099	Invesco European Bond Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0334857785	INVESCO Funds Asia Consumer Demand Fund E Cap	SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0243955886	INVESCO Funds Asia Infrastructure Fund A Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0243956348	INVESCO Funds Asia Infrastructure Fund E	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0115143082	INVESCO Funds Asia Opportunities Equity E	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0432616901	INVESCO Funds Balanced-Risk Allocation Fund E Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0166422070	Invesco Funds Capital Shield 90 Fd Eur E	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0275060464	INVESCO Funds Emerg Loc Currencies Debt Fd E Cap	SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0115139486	Invesco Funds Emerging Europe Equity Fd E	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0123357419	INVESCO Funds Energy Fund A	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0123358656	INVESCO Funds Energy Fund E	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0267984697	Invesco Funds India Equity Fund E	SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0115142274	Invesco Funds Nippon Small Mid Cap Equity Fund E Eur	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0119753308	INVESCO Funds Pan European Structured Equity E	SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
IE0003583568	Invesco Funds Series 5 Invesco PRC Equity Fund A USD	Compartiment SICAV	INVESCO GLOBAL ASSET MANAGEMENT
IE00B0H1Q632	Invesco Funds Series Continental European Equity Fund E	Fonds commun de placement	INVESCO GLOBAL ASSET MANAGEMENT
IE00B0H1QB84	Invesco Funds Series Japanese Equity Core Fund E	Fonds commun de placement	INVESCO GLOBAL ASSET MANAGEMENT
LU0607513230	Invesco Global Equity Income Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
IE0003707928	Invesco Global Technology Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	INVESCO GLOBAL ASSET MANAGEMENT
LU0607514980	INVESCO Japanese Equity Advantage Fund E EUR Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0607514717	Invesco Japanese Equity Advantage Fund A Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0607515367	Invesco Japanese VaLUe Equity Fund A Jpy Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
FR0011130012	Invesco Multi Patrimoine A	Compartiment SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
FR0010144618	Invesco Multi Patrimoine E	Compartiment SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
FR0010144626	Invesco Multi Stratégie E	Compartiment SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
LU0028119526	Invesco Nippon Small/Mid Cap Equity Fund A Jpy Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0028118809	Invesco Pan European Equity A Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0028119013	Invesco Pan European Small Cap Equity Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
LU0119750205	Invesco Pan European Structured Equity Fund A Eur Cap	SICAV	INVESCO ASSET MANAGEMENT SA
LU0028121183	Invesco Usd Reserve Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	INVESCO MANAGEMENT SA
FR0011511773	Invest Actions Monde A	Fonds commun de placement	INVEST AM
FR0000097560	Invest-Valeurs	SICAV	ECOFI INVESTISSEMENTS
LU0210528500	JPMORGAN America Equity A Usd Cap	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053666078	JPMORGAN America Equity A Usd Dis	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0441852612	JPMorgan Asean Equity Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0169518387	JPMorgan Asia Equity Fund A Usd Cap	SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0318934451	JPMORGAN Brazil Equity Fund A Usd Cap	SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0210526637	JPMorgan China Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0051755006	JPMorgan China Fund A Usd Dis	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0051759099	JPMORGAN Eastern Europe Equity A Eur Dis	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0074838565	JPMORGAN Em Eua Mid East & Africa Eq A Usd Dis	Compartiment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0083573666	JPMORGAN Emerging Middle East Equity A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0117896257	JPMORGAN Emerging Middle East Equity D Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053685615	JPMorgan Emerging Markets Equity Fund A Usd	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0318933057	JPMorgan Emerging Markets Small Cap Fund A Eur Cap	SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0661985969	JPMorgan Euroland Dynamic Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0210529490	JPMORGAN Euroland Equity A Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0089640097	JPMORGAN Euroland Equity A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0117858166	JPMORGAN Euroland Equity D Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0119062650	JPMORGAN Europe Dynamic A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053685029	JPMORGAN Europe Equity A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0091079839	JPMORGAN Europe High Yield Bond A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053687074	JPMORGAN Europe Small Cap A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0210531983	JPMORGAN Europe Strategic VaLUe A Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0107398884	JPMORGAN Europe Strategic VaLUe A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0104030142	JPMORGAN Europe Technology A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0773547947	JPMorgan France Equity Fund A Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0613488591	JPMorgan Funds - Asia Pacific Strategic Equity Fund A Usd Dis	SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053687314	JPMorgan Funds - Latin America Equity Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0225506756	JPMorgan Funds - Russia Fund A Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053697206	JPMorgan Funds - US Smaller Companies Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0082616367	JPMorgan Funds - US Technology Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0119066131	JPMorgan Funds - US VaLUe Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0210532791	JPMORGAN Germany Equity A Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0111753843	JPMORGAN Germany Equity A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0070211940	JPMorgan Global Capital Preservation Fund (EUR) A Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0119067295	JPMORGAN Global Dynamic A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0432979374	JPMORGAN Global Healthcare Fund A Usd Dis	SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0208853274	JPMORGAN Global Natural Resources A Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0088298020	JPMorgan Global Select Equity PLUs A Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0117841782	JPMorgan Greater China A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0289470113	JPMorgan Income Opportunity Fund A Eur Cap	SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0210527015	JPMorgan India Fund A Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0058908533	JPMorgan India Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0117881739	JPMorgan India Fund D Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0115099839	JPMorgan Inv Fds Eur Global Balanced D Eur Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0115104423	JPMorgan Inv Fds Us Bond D Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0070214613	JPMorgan Investment Japan Select Equity Fund A Jpy Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0381989986	JPMorgan Japan 50 Equity Fund A Eur Hedged Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053696224	JPMorgan Japan Equity A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0210535034	JPMorgan Latin America Equity Fund A Usd Cap	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0052474979	JPMorgan Pacific Equity Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0117839455	JPMorgan Turkey Equity Fund A Eur Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0289232281	JPMorgan Us Equity PLUs Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
LU0053671581	JPMorgan Us Small Cap Growth Fund A Usd Dis	Compartment SICAV	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR
FR0007060850	K Invest France C	Fonds commun de placement	KEREN FINANCE SA
FR0010588335	Kalyxia	Fonds commun de placement	CBT GESTION
FR0010092197	KBL Richelieu Croissance PMEC	Fonds commun de placement	KBL RICHELIEU GESTION
FR0000029944	KBL Richelieu Flexible C	SICAV	KBL RICHELIEU GESTION

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0007373469	KBL Richelieu France C	Fonds commun de placement	KBL RICHELIEU GESTION
FR0007045737	KBL Richelieu Spécial C	Fonds commun de placement	KBL RICHELIEU GESTION
FR0000989410	KBL Richelieu Europe Dividend C	Fonds commun de placement	KBL RICHELIEU GESTION
FR0000986846	KBL Richelieu Harmonie 50	Fonds commun de placement	KBL RICHELIEU GESTION
FR0010080895	KBL Richelieu Invest- Immo C	SICAV	KBL RICHELIEU GESTION
FR0007079355	KBL Richelieu Valeur C	Fonds commun de placement	KBL RICHELIEU GESTION
FR0010697532	Keren Corporate R	Fonds commun de placement	KEREN FINANCE SA
FR0000980427	Keren Patrimoine	Fonds commun de placement	KEREN FINANCE SA
FR0010738211	Le Portefeuille Diversifié P	Fonds commun de placement	COGEFI GESTION
FR0010654830	LFIP Actions Euro R	Fonds commun de placement	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT
FR0010452391	LFIP Europe Alpha R	Fonds commun de placement	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT
FR0010016063	LFP Actions Europe	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010225052	LFP Allocation R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0000979478	LFP Allocation Volatilité PR	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010678490	LFP Convertibles Dynamique P	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010700310	LFP Crédit Flexible International R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010367086	LFP Euro Inflation R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010187062	LFP Europe Impact Emergent R	Fonds commun de placement	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT
FR0010225607	LFP Foncières Europe R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0007070461	LFP Low Volatilité A	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010657601	LFP Multistratégies Obligataires R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010225037	LFP Obligations Emergentes P	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0000973968	LFP Patrimoine Flexible R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0007018346	LFP Pro Performance R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0007016704	LFP Pro Régularité R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010107953	LFP Protectaux I	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0011203231	LFP Rendement Emergent 2017 R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010289843	LFP Stratégie Actions III R	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010212670	LFP Trend Prévention P	Fonds commun de placement	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT
FR0000287955	Livret Bourse Investissements	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000443392	Lyxor Index Fund Euro	Fonds commun de placement	LYXOR INTL ASSET MANAGEMENT
FR0010755660	Lyxor Planet M Eur	Fonds commun de placement	LYXOR INTL ASSET MANAGEMENT
GB0030926959	M&G American Fund Eur A Acc	SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB00B56H1S45	M&G Dynamic Allocation Fund A Eur Cap	SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB0032178856	M&G European Corporate Bond Fund Eur Class A Acc	SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB0030932676	M&G Global Basics Fund Eur A Acc	Compartiment SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB00B39F2S49	M&G Global Dividend Fund A Eur	Compartiment SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB00B739JW74	M&G Global Macro Bond Fund B Gross EUR	Compartiment SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB00B1VMCY93	M&G Optimal Income Fund A Eur Acc	SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB0032139684	M&G Recovery Fund Eur A Acc	SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
GB00B23X9910	M&G Uk Growth Fund Eur A Acc	SICAV	M&G SECURITIES LIMITED
FR0000292278	Magellan C	SICAV	COMGEST SA
FR0010700815	Mandarine Engagements R	Fonds commun de placement	MANDARINE GESTION
FR0010657122	Mandarine Opportunités R	Fonds commun de placement	MANDARINE GESTION
FR0011640945	Mandarine PME R	Fonds commun de placement	MANDARINE GESTION
FR0010753608	Mandarine ReDex R	Fonds commun de placement	MANDARINE GESTION
LU0489687243	Mandarine Unique Small & Mid Caps Europe R Cap	Compartiment SICAV	MANDARINE GESTION
FR0010554303	Mandarine Valeur R	Fonds commun de placement	MANDARINE GESTION
FR0000431280	Marianne Défensif	Fonds commun de placement	BFT GESTION SA
FR0000991226	Méridian Opportunités	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007078829	Métropole Avenir Europe A	Fonds commun de placement	METROPOLE GESTION
FR0007083332	Metropole Convertibles	Fonds commun de placement	METROPOLE GESTION
FR0007078753	Metropole Euro A	Fonds commun de placement	METROPOLE GESTION

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0007085808	Metropole Frontière Europe	Fonds commun de placement	METROPOLE GESTION
FR0007078811	Metropole Sélection A	Fonds commun de placement	METROPOLE GESTION
FR0010798553	Millesima 2015 C	Fonds commun de placement	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT
LU0448199611	Mirova Global Climate Change R/A Eur Cap	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010219345	Moduleis Performance 2015	Fonds commun de placement	THEAM
FR0010400762	Moneta Long Short A	Fonds commun de placement	MONETA ASSET MANAGEMENT
FR0010298596	Moneta Multi Caps C	Fonds commun de placement	MONETA ASSET MANAGEMENT
FR0010109140	Montsegur Croissance C	Fonds commun de placement	MONTSEGUR FINANCE
FR0010109157	Montségur Opportunités C	Fonds commun de placement	MONTSEGUR FINANCE
FR0010121137	Montsegur Patrimoine C	Fonds commun de placement	MONTSEGUR FINANCE
FR0010263574	Montsegur Rendement C	Fonds commun de placement	MONTSEGUR FINANCE
FR0010042176	Natixis Actions Euro Micro Caps	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010021733	Natixis Actions Euro FC	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010259382	Natixis Actions Euro VaLue R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010666560	Natixis Actions Small & Mid Cap Euro R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000003170	NATIXIS Actions Small Midcap France A	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0011010149	Natixis Actions US Growth H-R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010236893	Natixis Actions US Value R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010619882	Natixis Actions US VaLue R-E	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0011034735	Natixis Cash A1p1 Soprane	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0007003348	Natixis Cash Dollar	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0011034826	Natixis Convertibles Euro Part Soprane	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000973190	Natixis Equilibre	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000972879	Natixis Equilibre PLUs	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
LU0147944259	Natixis Harris Associates Global Equity Fund R Eur Cap	Compartiment SICAV	NGAM SA
LU0130103400	Natixis Harris Associates Global Equity Fund R Usd Cap	Compartiment SICAV	NGAM SA
FR0010532044	Natixis Impact Nord Sud Développement I C	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
LU0095830419	Natixis Intl Funds (Lux) I Absolute Asia AM Emerg Asia I Usd A	Compartiment SICAV	NGAM SA
LU0147918766	Natixis Intl Funds LUX I AbsoLUte Asia AM Emerg Asia R Eur A	Compartiment SICAV	NGAM SA
LU0147921554	Natixis Intl Funds LUX I AbsoLUte Asia AM PaciFc Rim R Eur A	Compartiment SICAV	NGAM SA
LU0064070138	Natixis Intl Funds LUX I Natixis Europe Smaller Ges R Eur A	Compartiment SICAV	NGAM SA
LU0084288595	Natixis Intl Funds LUX Natixis Emerging Europe R Cap	SICAV	NGAM SA
LU0147918923	Natixis Intl Funds LUX Natixis Emerging Europe R Cap	Compartiment SICAV	NGAM SA
FR0000973174	Natixis Modération	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000401069	Natixis Performance Investisseurs	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000003196	NATIXIS Souverains Euro RC	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010657387	Natixis Souverains Euro 1-3 R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010745638	Natixis Souverains Euro 3-5 RC	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0000003188	Natixis Strategie Min Variance Europe	SICAV	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010362905	NeuFlize Ambition A Euro	Fonds commun de placement	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010363846	NeuFlize Europe Opportunités	Fonds commun de placement	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010362871	NeuFlize Global C	SICAV	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010362863	NeuFlize Optimum C	Fonds commun de placement	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0000003493	NeuFlize Usa Opportunités USD AC	SICAV	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010891325	NeuFlize Usa Opportunités USD AH Euro Hedge	SICAV	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010281477	NOBC Europe Convertibles C	Fonds commun de placement	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010004630	Nobc Europe Expansion	SICAV	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0010362913	NOBC France Indice C	SICAV	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010279315	NOBC Monde Convertibles C	SICAV	NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
FR0000299356	Norden	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0011474980	Norden Small	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010119917	Objectif Actifs Réels C	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010700823	Objectif Actions Américaines R	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010380675	Objectif Actions Emergentes R	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010259945	Objectif Actions Euro A	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010828913	Objectif Alpha Euro A	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010830240	Objectif Alpha Euro R	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000294613	Objectif Alpha Europe A	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010505313	Objectif Alpha Haut Rendement C	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000098683	Objectif Convertible A	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010590950	Objectif Crédit Fi C	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010752543	Objectif Crédit Fi R	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0007028550	Objectif Epargne Actions	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0007077631	Objectif Gestion Valeurs Américaines A	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000003998	Objectif Investissement Responsable C	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010320366	Objectif Japon Couvert	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0011530559	Objectif Long Short Flexible R	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010263244	Objectif Monétaire Euro A	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000292302	Objectif Patrimoine Croissance	SICAV	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010677831	Objectif Rendement Inflation	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010262436	Objectif Small Caps France A	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000993156	Oblig Inflation World I Eur	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
FR0007044680	Oddo Active Equities Eur B	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000989899	Oddo Avenir C	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000989907	Oddo Avenir D	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000974149	Oddo Avenir Europe A	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0010297564	Oddo Convertibles A	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000980989	Oddo Convertibles Taux A	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0010574434	Oddo Génération A	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000446692	Oddo Investissement	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0011540525	Oddo Optimal Income CR- EUR	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000992042	Oddo Patrimoine A	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0010109165	Oddo Proactif Europe A	Fonds commun de placement	ODDO ASSET MANAGEMENT
FR0000011074	OFI Convertibles C	SICAV	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0010014480	OFI Convertibles Taux Euro C	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0010596783	OFI Euro High Yield I	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000979866	OFI Investment Grade Court Terme	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000981441	OFI Leader ISR I	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0007043781	OFI Ming	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
LU0286061501	OFI Multiselect - BRICA A Eur Cap	Compartiment SICAV	OFI LUX
LU0185496469	OFI Multiselect Europe SRI A EUR	SICAV	OFI LUX
LU0185495495	OFI Multiselect Us Equity A Eur	Compartiment SICAV	OFI LUX
LU0185495735	OFI Multiselect Us Equity A Usd	Compartiment SICAV	OFI LUX
FR0000993958	OFI Nemo C	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000447559	OFI Optima France	Fonds commun de placement	OFI GESTION PRIVEE
FR0000447633	OFI Optima International	SICAV	OFI GESTION PRIVEE
FR0010556233	OFI Optimum	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000285710	OFI Palmarès Actions Europe	SICAV	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0010626457	OFI Palmarès Flex	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0010411868	OFI Prim KappaStocks R	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000978587	OFI RCM Europe de l'Est	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010719765	OFI Smidcap Opportunités C	SICAV	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000008997	OFI Trésor ISR	SICAV	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0010273375	OFI VaLUe Europe A	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0000982902	OFI VaLUe Europe I	Fonds commun de placement	OFI ASSET MANAGEMENT
FR0010132852	OPA Monde	Fonds commun de placement	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE
LU0581204301	Pareturn Primonial Systematic F Eur Cap	SICAV	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICE
LU0581205290	Pareturn Primonial Systematic Plus F Eur Cap	SICAV	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICE
LU0075938133	Parvest Bond Euro Classic C	Fonds commun de placement	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0111548326	Parvest Bond Euro Government Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823382766	Parvest Bond Europe Emerging Classic Eur Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0823391080	Parvest Bond Usd Classic Eur Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0012182399	Parvest Bond Usd Government Classic Usd Cap	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0089276934	Parvest Bond World Emerging Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823385272	Parvest Bond World Emerging Local Classic Eur Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0249332619	Parvest Bond World Inflation-Linked Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0095613583	Parvest Convertible Bond Asia Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0107087610	Parvest Convertible Bond Asia N C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0086913042	Parvest Convertible Bond Europe Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0107087537	Parvest Convertible Bond Europe N C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823394852	Parvest Convertible Bond World Classic Eur Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823395586	Parvest Convertible Bond World N Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0406802339	Parvest Environmental Opportunities Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0111482476	Parvest Equity Australia Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823401574	Parvest Equity Best Selection Euro Classic Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823399810	Parvest Equity Best Selection Europe Classic Cap Eur	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0265266980	Parvest Equity Brazil Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0230662891	Parvest Equity Bric Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823425839	Parvest Equity China Classic EUR Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0823403356	Parvest Equity Europe Emerging Classic Eur Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0066794719	Parvest Equity Europe Mid Cap Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0212178916	Parvest Equity Europe Small Cap Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0177332227	Parvest Equity Europe VaLUe Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0111491469	Parvest Equity High Dividend Europe Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823428346	Parvest Equity India Classic EUR Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0823429823	Parvest Equity Indonesia Classic EUR Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0012181748	Parvest Equity Japan Classic C	Fonds commun de placement	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0069970746	Parvest Equity Japan Small Cap Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0075933415	Parvest Equity Latin America Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0265293521	Parvest Equity Turkey Classic Eur Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0012181318	Parvest Equity Usa Classic C	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823410724	Parvest Equity USA Small Cap Classic Eur Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0823414635	Parvest Equity World Energy Classic Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823415871	Parvest Equity World Finance Classic Cap	SICAV	BNP PARIBAS
LU0823416762	Parvest Equity World Health Care Classic Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0038743380	Parvest Flexible Bond World Classic Eur	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0347711466	Parvest Global Environment Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0012186622	Parvest Money Market USD Classic Cap	SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823442255	Parvest Opportunities World Classic	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0154361405	Parvest Step 90 Euro Classic C	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
LU0823449425	Parvest World Commodities Classic H EUR Cap	Compartment SICAV	BNPP INVESTMENT PARTNERS LUX
FR0007065404	Patrimoine Quant P	Fonds commun de placement	FINANCE SA
FR0007082359	Performance Avenir	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE CHAMPLAIN

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010086520	Performance Environnement A Cap	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE CHAMPLAIN
FR0010219808	Performance Vitae A	Fonds commun de placement	FINANCIERE DE CHAMPLAIN
LU0090689299	Pictet Biotech P USD	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0128467544	Pictet Global Emerging Debt P USD	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0104884860	Pictet Water P EUR	Fonds commun de placement	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0247079469	Pictet- AbsoLUte Return Global Diversifié- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0366534344	Pictet- Agriculture- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0155303323	Pictet- Asian Equities Ex Japan- P USD	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0190161025	Pictet- Biotech- HP EUR	Compartiment FCP	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0255977455	Pictet- Biotech- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0280435388	Pictet- Clean Energy- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0340554913	Pictet- Digital Communication- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0130728842	Pictet- Eastern Europe- P EUR	Fonds commun de placement	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0280437673	Pictet- Emerging Local Currency Debt- P EUR	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0255798109	Pictet- Emerging Local Currency Debt- P USD	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0257359355	Pictet- Emerging Markets- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0130729220	Pictet- Emerging Markets- P USD	Fonds commun de placement	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0133807163	Pictet- EUR High Yield- P	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0255980913	Pictet- Euroland Index- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0144509717	Pictet- European Sustainable Equities- P EUR	Fonds commun de placement	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0255978776	Pictet- Generics- P EUR	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0070964530	Pictet- Indian Equities- P USD	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0176900511	Pictet- Japanese Equity Selection- P JPY	Fonds commun de placement	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0325328614	Pictet- Latin American Local Currency Debt- P EUR	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0217139020	Pictet- Premium Brands- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0270904781	Pictet- Security- P EUR	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0130732364	Pictet- Small Cap Europe- P EUR	Fonds commun de placement	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0340559557	Pictet- Timber- P EUR	Compartiment SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0256844860	Pictet- US Equity Growth Selection- HP EUR	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
LU0256840108	Pictet- US Equity Growth Selection- P USD	SICAV	PICTET FUNDS (EUROPE) SA
FR0011363134	Prado Croissance	Fonds commun de placement	LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000443954	Primonial Flexible Dynamique	Fonds commun de placement	PRIMONIAL ASSET MANAGEMENT
FR0000444002	Primonial Flexible Equilibre	Fonds commun de placement	PRIMONIAL ASSET MANAGEMENT
FR0000443996	Primonial Flexible Modéré	Fonds commun de placement	PRIMONIAL ASSET MANAGEMENT
FR0000989352	Pro Index Variable	Fonds commun de placement	LA FRANCAISE DES PLACEMENTS
FR0010196345	Prolea Europe Multigestion Conscientif C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010076562	Prolea Monde Equilibre C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010076547	Prolea Monde Multigestion Dynamique C	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0011152941	R 2016 C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011276617	R Alizes F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007032065	R Allocation Modérée C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010541557	R Club C	SICAV	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010537423	R Club F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007009139	R Conviction Convertibles Europe	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010187898	R Conviction Euro C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010807099	R Conviction Euro F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010784835	R Conviction Europe C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010784348	R Conviction France C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011056092	R Conviction France FC	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011212547	R Conviction USA C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011069137	R Conviction USA H	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007442496	R Court Terme C	SICAV	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010968693	R Court Terme F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0010697482	R Credit Horizon 12M C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010692335	R Crédit Horizon 1-3 C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
fr0011360049	R Euro Aggregate C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007008750	R Euro Crédit C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010807107	R Euro Crédit F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011129147	R Focus Corporate 2016 C	Compartiment FCP	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010126995	R Midcap Euro C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010950584	R Midcap Euro F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007387071	R Midcap France	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007001581	R Mines d'Or	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0007027404	R Opal AbsolU	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0007035472	R Opal Asie	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010035592	R Opal Biens Réels C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010563064	R Opal Biens Réels F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0007025523	R Opal Croissance	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010323303	R Opal Emergents F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0000981458	R Opal Equilibre	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0007027339	R Opal Europe Flexible Pea C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0000428856	R Opal Europe Flexible Pea D	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0007075155	R Opal Europe Special	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010234740	R Opal Global Equity F	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVESTMENT SOLU
FR0007028907	R Opal Modéré	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010784330	R Sélection Euro C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010513523	R Sérénité PEA C	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0011261197	R Valor F	SICAV	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
AT0000497268	RaiEisen- EmergingMarkets- Aktien RVT	Fonds commun de placement	RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GMBH
AT0000A0SE25	RaiEisen- GlobalAllocation- Strategies Plus RVT	Fonds commun de placement	RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GMBH
FR0007005202	Réactif	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010332163	Réactif Protégé 2006	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD ET CIE GESTION
FR0010626218	Réactis Emerging R	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000992331	Réactis EoDex A	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010216770	Réactis Equilibre C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010216853	Réactis Modération C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010216846	Réactis Opportunités R Eur C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000295230	Renaissance Europe C	SICAV	COMGEST SA
FR0011368414	Rendement Euro Plus (C)	Fonds commun de placement	TWENTY FIRST CAPITAL
FR0010106336	Rivoli Equity Fund Eur	Compartiment FCP	RIVOLI FUND MANAGEMENT
FR0007084066	Rouvier Europe	Fonds commun de placement	ROUVIER ASSOCIES
FR0011358423	Rouvier Evolution C	Fonds commun de placement	ROUVIER ASSOCIES
FR0000401366	Rouvier Patrimoine	Fonds commun de placement	ROUVIER ASSOCIES
FR0000401374	Rouvier Valeurs	Fonds commun de placement	ROUVIER ASSOCIES
FR0007448006	RP Sélection Carte Blanche	Fonds commun de placement	STE PRIVEE GESTION PATRIMOINE
FR0007013115	RP Sélection France	Fonds commun de placement	STE PRIVEE GESTION PATRIMOINE
FR0007052923	RP Sélection Mid Cap	Fonds commun de placement	STE PRIVEE GESTION PATRIMOINE
FR0011034818	Schelcher Prince Opportunités Européennes P	Fonds commun de placement	SCHELCHER PRINCE GESTION
LU0227179875	Schroder ISF Asian Smaller Companies A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0228659784	Schroder ISF Bric A Cap	Compartiment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0232931963	Schroder ISF Bric A EUR Cap	Compartiment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0244354667	Schroder ISF China Opportunities A Cap	Compartiment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106817157	Schroder ISF Emerging Europe A Cap	Compartiment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106253197	Schroder ISF Emerging Markets Debt AbsolUte Return A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0177592218	Schroder ISF Emerging Markets Debt AbsolUte Return A Eur Hedged	Compartiment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0106235293	Schroder ISF Euro Equity A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0161305163	Schroder ISF European Equity Alpha A Cap	Fonds commun de placement	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106236937	Schroder ISF European Large Cap A Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106237406	Schroder ISF European Smaller Companies A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0246035637	Schroder ISF European Special Situations A Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0776410689	Schroder ISF Global Diversified Growth A Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0256331488	Schroder ISF Global Energy A Usd Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0757360457	Schroder ISF Global Multi-Asset Income A EUR Hedged Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0149534421	Schroder ISF Hong Kong Equity A Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106239873	Schroder ISF Japanese Equity A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0195148118	Schroder ISF Korean Equity A Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106259046	Schroder ISF Latin American A Cap	Compartment SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0205193047	Schroder ISF Us Small & Mid Cap Equity A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0334663233	Schroder ISF Us Small & Mid Cap Equity A Eur Hedged Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0106261612	Schroder ISF Us Smaller Companies A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0107768052	Schroder ISF Wealth Preservation Eur A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0107768136	Schroder ISF Wealth Preservation Eur B Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0188438112	Schroder Isf Asian Equity Yield A Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
LU0757359368	Schroder ISF Global Multi-Asset Income A USD Cap	SICAV	SCHRODER INVESTMENT MGT LUX SA
FR0011034743	Seeyond Actions CAC40 R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0007057641	Sélection Convertibles A	Fonds commun de placement	STE PRIVEE GESTION PATRIMOINE
FR0000977563	Selection Dynamique International	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0000977571	Selection Equilibre International	Fonds commun de placement	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0007034525	Selection Foncier	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000977555	Selection Moderate International	Compartment SICAV	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0011178359	Sélection Obli Juin 2016 R	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0011001189	Sérénité Premium	Fonds commun de placement	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
FR0010286021	Sextant Autour du Monde A	Fonds commun de placement	AMIRAL GESTION
FR0010286013	Sextant Grand Large A	Fonds commun de placement	AMIRAL GESTION
FR0010547869	Sextant PME A	Fonds commun de placement	AMIRAL GESTION
FR0000423147	SG Actions Energie C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0007079199	SG Actions Euro VaLUe C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0010284521	SG Actions Europe Expansion	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0000448847	SG Actions Europe MidCap IC	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0000424467	SG Actions France Croissance C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0000423030	SG Actions France Indiciel P	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0010287664	SG Actions France LargeCap C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0010431015	SG Actions France Sélection	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0010285874	SG Actions Immobilier (C)	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0010278408	SG Actions Japon Sélection	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0000988503	SG Actions Luxe C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0000423527	SG Actions Matières Premières C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0010260000	SG Actions Monde C	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0000431538	SG Actions Monde Techno	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0000424319	SG Actions Or C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0000988495	SG Actions US Sélection C	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0010286740	SG Diversifié France 85	SICAV	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0007010657	SG Liquidité PEA	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0000448870	SG Oblig Corporate 1-3 I-C	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION
FR0000443343	SG Oblig High Yield	Fonds commun de placement	AMUNDI SOCIETE GENERALE
FR0010286765	SG Oblig Monde	Fonds commun de placement	SOCIETE GENERALE GESTION

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
FR0007479365	Soprane Actions France C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007023593	Soprane Gestion Optimum	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007371810	Soprane Gestion Patrimoine C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0000444549	Soprane Gestion Patrimoine D	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0007470653	Soprane Sélection Europe C	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS
LU0264920413	Sparinvest European VaLUe EUR R Cap	Compartiment SICAV	SPARINVEST SA
LU0264925131	Sparinvest Global Small Cap VaLUe EUR R Cap	Compartiment SICAV	SPARINVEST SA
LU0138501191	Sparinvest Global VaLUe EUR R Cap	Compartiment SICAV	SPARINVEST SA
LU0232765429	Sparinvest High Yield VaLUe Bonds EUR R Cap	SICAV	SPARINVEST SA
LU0264925727	Sparinvest investment Grade VaLUe Bonds EUR R Cap	Compartiment SICAV	SPARINVEST SA
FR0010891697	Statère C	Fonds commun de placement	BFT GESTION SA
FR0010500017	Strateges Alpha	Fonds commun de placement	ROTHSCHILD HDF INVT SOLUTIONS
FR0010996629	Sunny Euro Strategic R	Fonds commun de placement	SUNNY ASSET MANAGEMENT
FR0010308825	Swiss Life Funds (F) Défensive P	Fonds commun de placement	SWISS LIFE AM (FRANCE)
FR0010117077	Sycomore Eurocap R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010111732	Sycomore Francecap R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0007078589	Sycomore Allocation Patrimoine R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0007065735	Sycomore Eurocap A	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0007073119	Sycomore European Growth A	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010117093	Sycomore European Growth R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010183335	Sycomore European Recovery A	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010183343	Sycomore European Recovery R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0007065743	Sycomore Francecap A	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010231175	Sycomore L/S Market Neutral R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010120931	Sycomore L/S Opportunities A	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010363366	Sycomore L/S Opportunities R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010738120	Sycomore Partners Fund P	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010601906	Sycomore Partners Fund R	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010376343	Synergy Smaller Qes A	Fonds commun de placement	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0010376368	Synergy Smaller Qes R	Compartiment SICAV	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
FR0007062567	Talents	Fonds commun de placement	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
LU0229940001	Templeton Asian Growth Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INTL SERV SA
LU0316493583	Templeton Asian Growth Fund A EUR H1 Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0128522157	Templeton Asian Growth Fund A Usd Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029875118	Templeton Asian Growth Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0316493666	Templeton Asian Growth Fund N Eur H1 Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS
LU0152928064	Templeton Asian Growth Fund N Usd Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0260870406	Templeton Asian Growth Fund NE Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0390136579	Templeton Asian Smaller Companies Fund I Eur Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS
LU0229946891	Templeton BRIC Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0260864003	Templeton China Fund A Eur Dis	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0052750758	Templeton China Fund A Usd Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INTL SERV SA
LU0078277505	Templeton Eastern Europe Fund A Eur Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0122613903	Templeton Eastern Europe Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0608807789	Templeton Emerging Markets Balanced Fund A EUR H1 Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0128530416	Templeton Emerging Markets Bond Fund N Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029874905	Templeton Emerging Markets Fund A Usd Dis	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0109402221	Templeton Emerging Markets Fund N Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0300743431	Templeton Emerging Markets Smaller Companies Fund A Eur Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS
LU0131126574	Templeton Euro High Yield Fund A Eur Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT

Code ISIN	Libellé	Nature juridique	Société de gestion
LU0093666013	Templeton Euroland Fund A Eur Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0128521001	Templeton Euroland Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0139292543	Templeton European Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0390137973	Templeton Frontier Markets Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029873410	Templeton Global (Euro) Fund A Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLET INTL SERV SA
LU0052756011	Templeton Global Balanced Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029871042	Templeton Global Bond Fund A Usd Dis	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0294220107	Templeton Global Bond Fund NEur- H1 Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0128525929	Templeton Global Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029864427	Templeton Global Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029874061	Templeton Global Smaller Companies Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0260870661	Templeton Global Total Return Fund A Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0170475312	Templeton Global Total Return Fund A Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0294221097	Templeton Global Total Return Fund AEH Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0260870745	Templeton Global Total Return Fund N Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0170477797	Templeton Global Total Return Fund N Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0294221253	Templeton Global Total Return Fund NEH Eur Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0114760746	Templeton Growth (euro) Fund A Eur Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0057567074	Templeton Korea Fund A Usd Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0128526570	Templeton Latin America Fund A (Usd) Cap	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0029865408	Templeton Latin America Fund A Usd Dis	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0094040077	Templeton Latin America Fund N Usd Cap	Compartiment SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
LU0078275988	Templeton Thailand Fund A Usd Cap	Fonds commun de placement	FRANKLIN TEMPLETON INV MGT
FR0010565424	THEAM Euro Long Vol Classic	Fonds commun de placement	THEAM
FR0010584425	THEAM Quant Equity Euro Covered B	Fonds commun de placement	THEAM
FR0010574392	THEAM Quant Millenium 10 Multi Assets B	Fonds commun de placement	THEAM
FR0010460493	Tikehau Crédit Plus A	Fonds commun de placement	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
FR0010819821	Tikehau Taux Variables P	Fonds commun de placement	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
FR0010546929	Tocqueville Dividende C	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010649772	Tocqueville Gold P	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010546945	Tocqueville Megatrends C	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010546960	Tocqueville Odyssée (C)	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010565515	Tocqueville Olympe Patrimoine P	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010546903	Tocqueville Ulysse (C)	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010547059	Tocqueville VaLue Amérique P	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
FR0010547067	Tocqueville VaLue Europe P	Fonds commun de placement	TOCQUEVILLE FINANCE SA
LU0717718067	UBAM Europe Equity Dividend+A Eur Cap	Compartiment SICAV	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA
LU0034171404	Ubam GOM MidCap Us Equity Growth A Cap	SICAV	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA
LU0045841987	Ubam Neuberger Berman Us Equity VaLue A Cap	Fonds commun de placement	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA
LU0052780409	UBAM SNAM Japan Equity VaLue A Jpy Cap	SICAV	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA
LU0073503921	Ubam Swiss Equity A Cap	SICAV	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA
FR0010522615	Union Dynamique Court Terme A	Fonds commun de placement	OM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0010969923	Union Euro PLUS R	Fonds commun de placement	OM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0010733956	Union Platine 2017	Fonds commun de placement	OM- CIC ASSET MANAGEMENT
FR0000979221	Valeur Intrinsèque P	Fonds commun de placement	PASTEL & ASSOCIES SA
FR0007080155	Varenne Valeur A	Fonds commun de placement	VARENNE CAPITAL PARTNERS
FR0000294126	Véga Court Terme	SICAV	VEGA INVESTMENT MANAGERS
FR0010626796	Vega Europe Convictions	Fonds commun de placement	VEGA INVESTMENT MANAGERS

Les documents d'information financière (prospectus, Document d'Information Clé pour l'Investisseur, note détaillée, etc.) des supports en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Courtier ou via le site Internet de la société de gestion des supports concernés.

Sélection 1818, Société Anonyme au capital de 1 575 030 euros
RCS Paris 519 995 450 - APE 6622 Z
Siège social : 50 avenue Montaigne - 75008 Paris
Société de courtage en assurance inscrite à l'ORIAS
sous le numéro 10 054 420

Generali Vie, Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

SÉLECTION MEZZODI

Contrat d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros

PIÈCES À FOURNIR

Codes produits : Durée Viagère : 2056 - Durée Déterminée : 2057

SOUSCRIPTION

- Bulletin de souscription original complété, daté et signé par le Souscripteur
- Recueil d'Informations Conŕdentielles (RIC) ainsi que les justificatifs de l'origine des fonds demandés
- Photocopie recto-verso de la pièce oŕcielle d'identité en cours de validité du Souscripteur :
 - Carte nationale d'identité
 - Passeport
 - Permis de conduire
 - Carte de séjour ou carte de résident
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Fiche d'information pour les Souscripteurs âgés de 85 ans et plus
- Justification d'un handicap pour bénéficier des avantages des contrats épargne handicap
- Chèque ou copie de l'avis d'exécution du virement accompagné d'un RIB ou d'un RICE
- Avenant daté et signé dans le cadre d'un investissement sur une SCPI, une SCI ou un fonds à fenêtre de commercialisation

VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE

- Bulletin « Arbitrer et investir mon contrat »
- Photocopie recto-verso de la pièce oŕcielle d'identité en cours de validité du Souscripteur
- Recueil d'Informations Conŕdentielles (RIC) ainsi que les justificatifs de l'origine des fonds demandés
- Chèque ou copie de l'avis d'exécution du virement accompagné d'un RIB ou d'un RICE
- Avenant daté et signé dans le cadre d'un investissement sur une SCPI, une SCI ou un fonds à fenêtre de commercialisation

OPTIONS

- Bulletin d'Options
- Les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis dont le mandat de prélèvement, accompagnés d'un RIB ou d'un RICE pour la mise en place de Versements libres programmés
- RIB ou RICE pour la mise en place de Rachats partiels programmés

SOUSCRIPTIONS SPÉCIFIQUES

1. Co-Souscription

- Photocopies recto-verso de la pièce oŕcielle d'identité en cours de validité des Co-Souscripteurs
- Photocopie d'un extrait d'acte de mariage mentionnant le régime de communauté
- En cas de changement de régime matrimonial en cours de mariage, extrait d'acte de mariage mentionnant (en marge) le changement de régime matrimonial et, le cas échéant, photocopie du jugement ayant homologué le changement de régime matrimonial
- Sauf exception et uniquement en cas de dénouement au second décès, photocopie du contrat de mariage (communauté universelle avec clause d'attribution intégrale ou communauté légale avec clause précipitaire)

2. Souscription démembrée

- Photocopie recto-verso de la pièce oŕcielle d'identité en cours de validité des Co-Souscripteurs (usufruitier et nu-propriétaire)
- Photocopie de l'acte authentique ou sous seing privé authentifiant l'origine du démembrement et la qualité des parties
- Convention de gestion démembrée du contrat régularisée par toutes les parties au contrat

3. Souscription par un mineur

Administration légale pure et simple	Administration légale sous contrôle judiciaire	Tutelle
<input type="checkbox"/> Bulletin de souscription au nom du mineur représenté par ses parents en leur qualité de représentants légaux (signature obligatoire des parents et, si durée viagère ou garantie de prévoyance souscrite, signature du mineur de 12 ans et plus)	<input type="checkbox"/> Bulletin de souscription au nom du mineur représenté par l'un de ses parents en sa qualité de représentant légal (signature obligatoire du parent et, si durée viagère ou garantie de prévoyance souscrite, signature du mineur de 12 ans et plus)	<input type="checkbox"/> Bulletin de souscription au nom du mineur représenté par le tuteur (signature obligatoire du tuteur et, si durée viagère ou garantie de prévoyance souscrite, signature du mineur de 12 ans et plus)
<input type="checkbox"/> Photocopies recto- verso des pièces officielles d'identité en cours de validité des parents et du mineur quel que soit son âge ou acte de naissance du mineur accompagné de la photocopie du livret de famille	<input type="checkbox"/> Photocopies recto- verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du parent et du mineur quel que soit son âge ou acte de naissance du mineur accompagné de la photocopie du livret de famille	<input type="checkbox"/> Photocopies recto- verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du tuteur et du mineur quel que soit son âge ou acte de naissance du mineur accompagné de la photocopie du livret de famille
<input type="checkbox"/> Copie du livret de famille pour les parents mariés ou extrait d'acte de naissance du mineur pour les parents non mariés	<input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles autorisant la souscription et précisant le montant du versement	<input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant le tuteur et de l'ordonnance autorisant la souscription du contrat et précisant le montant du versement

4. Souscription par un majeur protégé

Sauvegarde de justice	Curatelle	Tutelle
<input type="checkbox"/> Bulletin de souscription au nom du majeur sous sauvegarde de justice signé par le majeur sous sauvegarde de justice et par le mandataire si l'ordonnance de mise sous sauvegarde de justice désigne un mandataire spécial pour intervenir à la souscription	<input type="checkbox"/> Bulletin de souscription au nom du majeur sous curatelle assisté par le curateur (signé par le majeur sous curatelle et le curateur)	<input type="checkbox"/> Bulletin de souscription au nom du majeur sous tutelle représenté par le tuteur (signé par le tuteur)
<input type="checkbox"/> Photocopies recto- verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du majeur sous sauvegarde de justice et du mandataire si l'ordonnance de mise sous sauvegarde de justice désigne un mandataire spécial pour intervenir à la souscription	<input type="checkbox"/> Photocopies recto- verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du curateur et du majeur sous curatelle	<input type="checkbox"/> Photocopies recto- verso des pièces officielles d'identité en cours de validité du tuteur et du majeur sous tutelle
<input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance de mise sous sauvegarde de justice	<input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance de mise sous curatelle désignant le curateur	<input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles de mise sous tutelle <input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant le tuteur <input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles autorisant la souscription du contrat et précisant le montant du versement <input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles ou de la délibération du conseil de famille si la désignation du bénéficiaire est autre que « les héritiers légaux de l'Assuré » <input type="checkbox"/> Photocopie de l'ordonnance du juge des tutelles précisant la nature du contrat (Assurance Vie) et le nom du produit

5. Souscription par un étranger résident fiscal français

Attestation sur l'honneur de résidence fiscale en France écrite dans les deux langues et attestant de la compréhension du contrat rédigé en français.

Seuls les souscripteurs d'une nationalité de l'Union Européenne sont acceptés.

La liste de pièces présente n'étant pas exhaustive, votre Assureur et Sélection 1818 pourront vous demander toute pièce complémentaire permettant de parfaire votre souscription.

III SÉLECTION 18[∞]

50 avenue Montaigne - 75008 PARIS
Société Anonyme au capital social de 1 575 030 euros
RCS Paris 519 995 450 - APE 6622 Z
Société de courtage en assurance inscrite
à l'ORIAS sous le numéro 10 054 420

 **GENERALI**

Generali Vie
Société anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026